

# Alliance

AUTORITÉS LOCALES  
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE  
AUTRE GOUVERNANCE DES  
**Migrations**

## PANORAMAS DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE : **GRENOBLE**

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



**O-C-U**  
ORGANISATION  
POUR UNE CITOYENNETÉ  
UNIVERSELLE



**ANVITA**  
ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS



## PRÉAMBULE

### Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

#### Vers un socle commun des territoires

L'Alliance Migrations<sup>1</sup> vise un changement de cap local et global pour sortir de l'impasse dramatique dans laquelle nous enferment les politiques actuelles de non-accueil. Pour ce faire, elle œuvre à une échelle française, européenne et internationale à encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales en lien avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

En s'appuyant sur des territoires inspirants, l'Alliance Migrations souhaite tisser entre eux un fil rouge autour de 4 objectifs principaux :

- La mise en avant des politiques alternatives portées par les territoires
- La démultiplication de bonnes pratiques et la coopération entre territoires
- L'ancrage terrain du projet de l'Alliance : la preuve par l'action !
- A terme, le portage d'un plaidoyer commun pour une autre gouvernance des migrations

Ce projet a été initié dans 5 villes pilotes : Lisbonne, Barcelone, Palerme, Grenoble et Montreuil où des volontaires ont pris part aux actions portées par les acteurs locaux et fait un travail d'analyse sur 5 mois.

États des lieux non exhaustifs de ces territoires, les travaux des volontaires de l'Alliance Migrations nous offrent pour chacun de ces territoires une vision d'ensemble des enjeux autour des migrations et des exemples de « bonnes pratiques » portées par les autorités locales en lien avec la société civile. Ces exemples mis en avant nous permettent de faire ressortir des points d'attention, des recommandations et autant de perspectives de chantiers communs pour renforcer des pratiques en faveur d'accueil et de citoyenneté localement et prendre appui sur ces alternatives concrètes pour induire ensemble un changement de cap en matière de politiques migratoires.

---

<sup>1</sup> « L'Alliance Migrations », alliance entre autorités locales et sociétés civiles pour une autre gouvernance des Migrations, est une dynamique portée par l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U., composée d'Emmaüs International, du CCFD-Terre Solidaire, du Mouvement Utopia et du réseau latino-américain Espacio Sin Fronteras).

# GRENOBLE

En quoi le territoire de Grenoble est un territoire de citoyenneté universelle porté par une alliance société civile-autorité locale ?

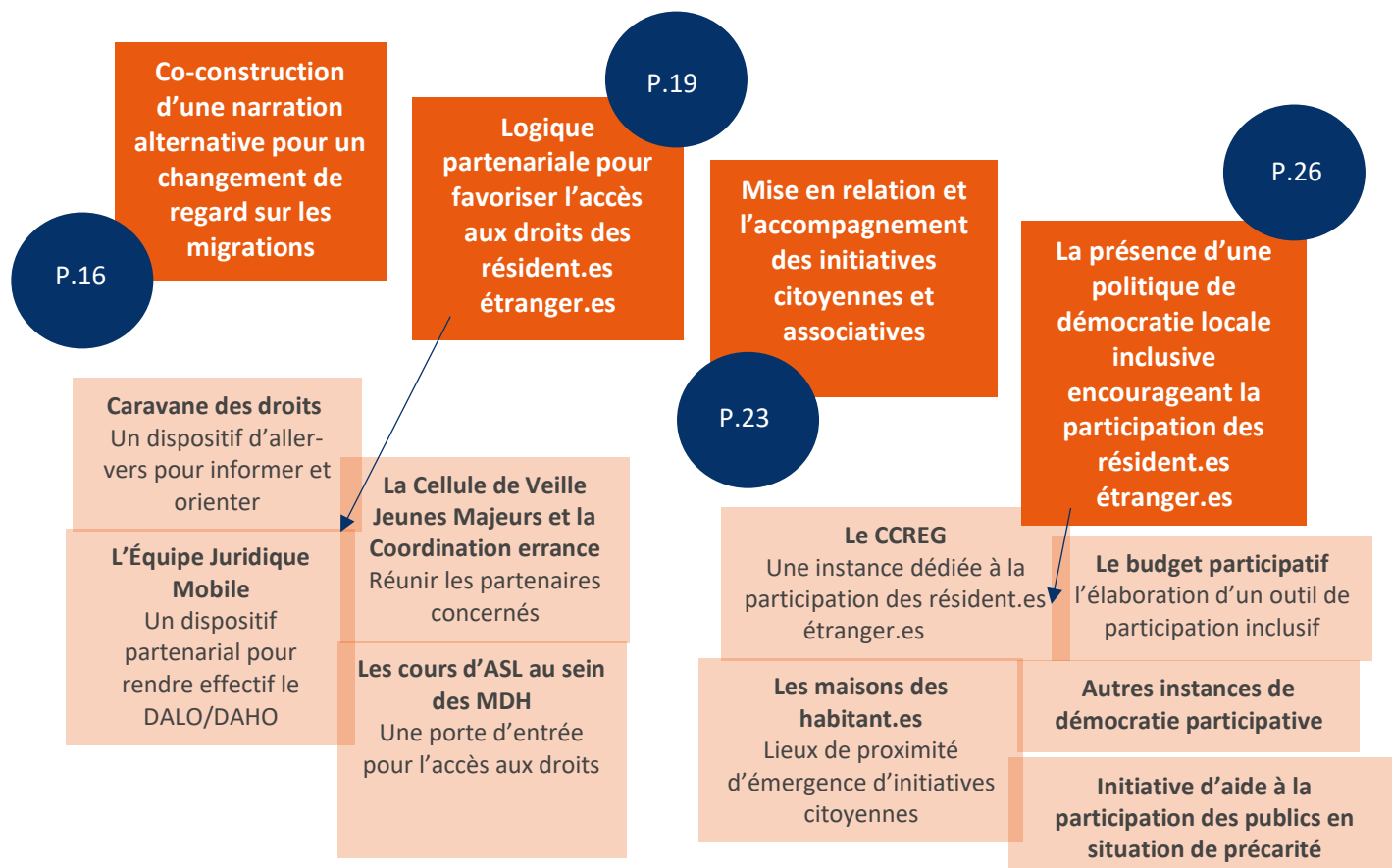
Ce panorama a été réalisé et rédigé par Justine Bouvier, en mission de volontariat dans le cadre de l'Alliance Migrations, d'octobre 2020 à mars 2021. La mission a été encadrée par le service international de la ville de Grenoble, en lien avec le réseau associatif grenoblois.

Mai 2021

## SOMMAIRE

<b>Glossaire</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>I) Contexte historique, géographique et démographique : Grenoble, une ville de migrations attractive à tradition d'accueil</b> .....	<b>6</b>
Contexte historique : Grenoble, terre de migrations à tradition d'accueil .....	6
Contexte géographique et démographique : Grenoble, une ville-frontière et cosmopolite .....	8
<b>II) Contexte actuel : Grenoble, « ville rebelle » et hospitalière au sein d'un environnement institutionnel réfractaire</b> .....	<b>9</b>
Un environnement institutionnel hostile aux exilé.es : les relations conflictuelles entre Grenoble et les différents échelons territoriaux.....	9
Grenoble, ville hospitalière : 2015 et la revendication d'un autre accueil.....	12
<b>Conclusion</b> .....	<b>33</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>35</b>

## PRATIQUES INSPIRANTES MISES EN LUMIÈRE



## Glossaire

### Précisions sémantiques

Ce document utilisera le terme de « Grenoble » pour parler de la ville de Grenoble ; en effet il est nécessaire de distinguer cette dernière d'autres entités démographiques et géographiques, utilisant également la dénomination de « Grenoble », que sont l'agglomération de Grenoble (ou Métropole Grenoble-Alpes) composée de quarante-neuf communes et l'aire urbaine de Grenoble composée de cent quatre-vingt-douze communes.

« Grenoble et ville de Grenoble » sont des expressions qui désigneront l'espace géographique de la ville incluant l'ensemble des résident.es grenoblois.es. « Ville de Grenoble » avec une majuscule fera alors référence à l'administration municipale de Grenoble.

### Sigles

ADA : Association Accueil Demandeurs d'Asile

ADL : Agent.e de Développement Local

ASL : Ateliers d'Action Socio-Linguistiques

AVAAD : Aller-Vers Accès Aux Droits

BP : Budget Participatif

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Conseils Citoyens Indépendants

CCREG : Conseil Consultatif des Résident.es Etranger.es Grenoblois.es

CVJM : Cellule de Veille Jeunes Majeur-es

DALO/ DAHO : Droit Au Logement Opposable/ Droit A l'Hébergement Opposable

EGM : Etats Généraux des Migrations

EJM : Equipe Juridique Mobile

FPH : Fonds de Participation des Habitant.es

MDA : Maison Des Associations

MDH : Maison des Habitant.es

MJC : Maison Jeunesse Culture

MNA : Mineur-es Non-Accompagné-es

ODTI : Observatoire des Discriminations et des Territoires interculturels

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

RMA : Relation avec le Monde Associatif

UGA : Université Grenoble Alpes

## Introduction

Ce document a pour but d'analyser et de mettre en lumière la spécificité du territoire de Grenoble, et d'approfondir des exemples concrets et inspirants d'alliances société civile-autorités locales qui viennent incarner et nourrir la réflexion autour d'une autre gouvernance des migrations. En effet, ce travail s'attèlera à répondre à la question suivante : « **En quoi le territoire de Grenoble est un territoire de citoyenneté universelle porté par une alliance société civile-autorité locale ?** »

Ce faisant, dans le but de contextualiser ces dynamiques grenobloises d'alliance « autorités locales-société civile », la première partie rappellera l'histoire, la géographie et la démographie de la ville et démontrera en quoi elle constitue une ville de migration à tradition d'accueil. Puis, ce travail s'attèlera à décrire également le contexte actuel dans lequel s'ancre Grenoble en identifiant l'environnement institutionnel de la Ville et les relations qu'elle entretient avec différents échelons territoriaux. Puis, seront ensuite analysées les différentes dynamiques associatives et institutionnelles d'accueil depuis 2015. Enfin, seront mis en exergue les quatre exemples d'alliance autorités locales-société civile identifiés à Grenoble : la co-construction d'une narration alternative sur le thème des migrations, la logique partenariale pour favoriser l'accès aux droits, la mise en relation et l'accompagnement des initiatives citoyennes et associatives, et la politique de démocratie locale inclusive favorisant la participation des résident.es étranger.es.

Ce travail s'appuie sur une recherche de six mois menée du début d'octobre 2020 à mars 2021 avec un ancrage à la Maison de l'international de la Ville de Grenoble et son ancien directeur Éric Recoura, actuel Directeur « Grenoble, Ville Ouverte ». Un rattachement qui m'a alors permis d'assister à quelques réunions internes entre les agent.es de la Ville et les associations et à des groupes de travail entre élu.es. Aussi, les informations de ce document sont majoritairement issues des propos recueillis lors de 21 entretiens semi-dirigés réalisés auprès de membres d'associations, d'agent.es de la Ville, d'élu.es et de chercheur.ses. Enfin, cette recherche s'appuie également sur un corpus de textes et documents issus de sites internet de la Ville et d'associations, d'articles de presse, et d'articles scientifiques.

## I) Contexte historique, géographique et démographique : Grenoble, une ville de migrations attractive à tradition d'accueil

### Contexte historique : Grenoble, terre de migrations à tradition d'accueil

La ville de Grenoble, ses vallées et plateaux environnants ont tous une riche histoire de migration et d'hospitalité<sup>2</sup>. En effet, Grenoble est une terre de migrations comme le démontre, depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'arrivée successive de différentes et multiples populations d'immigré.es. Les trois premières populations viennent d'Italie : en 1870, des personnes du Sud de l'Italie s'installent à Grenoble en raison de l'importance de l'industrie grenobloise de la ganterie ; entre les deux guerres, les populations italiennes du Nord s'établissent à Grenoble pour fuir le nouveau régime fasciste de Mussolini ; enfin, à la fin de la deuxième guerre mondiale et jusqu'au milieu des années 50, une

---

2 Hrdy, A. (2014) L'accueil des réfugiés politiques chiliens à Grenoble. *Hommes & migrations*, 1305. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2723>.

importante immigration italienne s'installe à Grenoble en raison des nombreuses famines qui touchent le sud de l'Italie. Ensuite, entre 1945 et 1968, de nombreuses familles maghrébines s'installent à Grenoble, dans le contexte de la guerre d'indépendance d'Algérie et dans le but de chercher de meilleures conditions de vie et du travail. Puis, à la fin des années 60, des intellectuel.les portugais.es arrivent à Grenoble pour fuir les guerres coloniales et l'embrigadement. Enfin, de 1974, à 1990, de nombreux immigré.es chilien.nes s'installent à Grenoble, notamment en raison de la présence des Alpes, pour fuir le régime dictatorial de Pinochet<sup>3</sup>.

L'ensemble de ces arrivées et installations se sont accompagnées d'un soutien, d'un accueil et d'une hospitalité autant de la part des autorités locales que de la société civile. Déjà, Grenoble est la ville où s'est créée en 1896 le premier comité de patronage des étudiant.es étranger.es, un centre d'enseignement du français ayant pour objectif premier l'aide et l'accueil des familles et travailleur.es étranger.es venant majoritairement d'Italie et du Portugal. Néanmoins, c'est surtout dans la période de l'important développement grenoblois reposant sur ce qui a été appelé le « laboratoire urbain grenoblois » que la Ville de Grenoble se distingue par son hospitalité avec la mise en place d'une véritable politique d'hospitalité pour les réfugié.es chilien.nes<sup>4</sup>. En effet, cette période, s'étendant de 1964 (date à laquelle la ville de Grenoble est retenue pour accueillir les Jeux Olympiques d'hiver de 1968) à 1983 et correspondant à la période des mandats d'Hubert Dubedout, fait référence à l'ensemble des changements structurels et politiques urbains qui ont marqué la ville dans un ensemble de secteurs (recherche, urbanisme, économie, culture, social, démocratie locale et participative).

Le laboratoire grenoblois reposait sur une hospitalité culturelle majeure avec l'adoption de politiques de mixité sociale, par la mise en place de nombreux dispositifs d'intégration (cours de langues, aide pour les papiers administratifs, pour l'emploi et les logements), et la création de nouveaux quartiers et logements accessibles à toutes les catégories sociales de la population. De plus, cette hospitalité est soutenue et renforcée par la société civile grenobloise déjà composée de nombreux réseaux de solidarité. En effet, Hubert Dubedout s'est appuyé sur des réseaux déjà mis en place tels que les anciens résistants de la Seconde Guerre mondiale, ou des réseaux religieux de gauche comme les groupes d'action municipaux, dont il était porte-parole avant son élection ; la ville était donc déjà témoin d'une collaboration entre les autorités locales et la société civile pour l'accueil des personnes migrantes. Par ailleurs, c'est particulièrement pendant l'arrivée des réfugié.es chilien.nes que les citoyen.nes se sont organisé.es pour ouvrir des abris et apporter un soutien matériel et psychologique aux personnes accueillies. Cette période constitue donc une période cruciale dans la structuration des politiques d'accueil dans lesquelles une logique de reconnaissance des droits humains commençait<sup>5</sup>.

Ainsi, entre 1960 et 1980, c'est en raison d'une conjoncture économique et démographique favorable accompagnée de politiques d'accueil institutionnelles et non institutionnelles que Grenoble hérite d'une image de ville dynamique, attractive et hospitalière. D'ailleurs, héritière de cette tradition politique et citoyenne d'accueil, la Ville mobilise aujourd'hui cette histoire au service d'une narrative justifiant la mise en place, depuis 2015, de nouvelles politiques d'accueil, comme le montre le discours

---

3 Ivol, N. (2019). *Grenoble ville hospitalière ? Interroger les espaces urbains par l'itinéraire*. [Thèse de mémoire, Université Grenoble Alpes].

4 Colas M. (2020). *Non-institutional hospitality in the Grenoble space: emergence and perspectives*. [Thèse de mémoire, Université Grenoble Alpes].

5 Hrdy, A. (2014) L'accueil des réfugiés politiques chiliens à Grenoble. *Hommes & migrations*, 1305. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2723>

accompagnant la mise en place de la plateforme de coordination « Grenoble, terre d'accueil » : « L'accueil est une façon d'être, une caractéristique de Grenoble. En agissant pour permettre l'accueil des migrant.es, la ville s'inscrit dans la continuité de son histoire, puisqu'elle a accueilli depuis longtemps de nombreux ressortissants de pays divers, qui sont une ressource essentielle et incarnent la capacité d'ouverture de la ville. <sup>6</sup>»

## Contexte géographique et démographique : Grenoble, une ville-frontière et cosmopolite

Outre un passé marqué par une forte attractivité en raison notamment de la période d'innovation et de développement qu'a connu Grenoble, l'importante présence de personnes migrantes dans la ville s'explique également par sa position géographique. En effet, cette commune du sud-est de la France se caractérise par sa proximité avec les frontières suisse et italienne, qui place donc la ville en lieu de passage pour toutes les personnes migrantes ayant traversé l'Italie ou la Suisse pour s'installer en France ou dans d'autres pays d'Europe. En effet, Grenoble constitue souvent la deuxième étape du chemin migratoire après un passage à Briançon, première ville française d'un des points de passage de la frontière franco-italienne.

De plus, avec ses 158 454 habitant.es réparti.es sur 18,1 km carré<sup>7</sup>, Grenoble est la ville la plus peuplée du département de l'Isère ; cette importance démographique explique la raison pour laquelle elle est le chef-lieu du département et accueille donc en son sein la Préfecture de l'Isère. Cette dernière étant le point de passage obligatoire pour toutes les personnes migrantes réalisant leurs démarches administratives pour obtenir un titre de séjour, Grenoble est donc un point d'arrêt obligatoire, même pour les personnes ne souhaitant pas s'y installer.

Par ailleurs, Grenoble demeure aujourd'hui une ville attractive et dynamique en raison de la présence de ses nombreux centres de recherche et de son campus universitaire. En effet, l'Isère est le premier pôle de recherche publique après Paris-Ile-de-France avec 26 000 emplois et 13 centres de recherche nationaux et internationaux. En effet, Grenoble mène une véritable politique de soutien à l'innovation avec pour fondement le fameux triptyque « industrie-recherche-innovation » qui favorise la création de start-up et l'attraction de projets et groupes internationaux. Cette politique explique notamment l'importance de l'immigration de travail dans la ville<sup>8</sup>. D'ailleurs, Grenoble a été classée 5<sup>e</sup> ville la plus innovante au monde par le Magazine Forbes en 2013. De plus, l'Université Grenoble Alpes (UGA) accueille, chaque année, soixante-huit mille étudiant.es : la population de la ville se caractérise d'ailleurs par sa jeunesse puisqu'en 2015, 45,4% des Grenoblois.es ont moins de 30 ans<sup>9</sup>. De plus, au-delà d'accueillir chaque année des milliers d'étudiant.es étranger.es, l'UGA met également en place des dispositifs spécifiques pour les personnes en exil et les réfugié.es. En effet, en 2018, l'UGA a créé l'Espace Colibri, un bureau d'accueil et information qui coordonne différents services envers les

6 Livret « Grenoble, terre d'accueil ».

7 INSEE, données 2017 ; (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-38185>) (l'agglomération grenobloise compte 680 mille habitants en 2015).

8 Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble. (2020). *Chiffres clés de l'Isère*. URL : <https://www.grenoble.cci.fr/chiffres-cles-edition-2019-2020-27834.kjsp#:~:text=Population%20%3A%201%2026%20108%20habitants,'Auvergne%2DRh%C3%B4ne%2DAlpes>.

9 Centre Communal d'Action Social de la Ville de Grenoble. (Juillet 2019). *Portrait de la population grenobloise, Analyse des besoins sociaux 2018-2019*.



personnes en exil : un diplôme d'université « Passerelle-étudiants en exil », un renfort pédagogique et des ateliers complémentaires au cursus pédagogique<sup>10</sup>.

Aujourd'hui, la ville de Grenoble compte 26 000 personnes migrantes<sup>11</sup>. D'après les derniers chiffres de l'INSEE de 2013, la plus grande partie des immigré.es de Grenoble sont originaires du continent africain représentant 49,7% des immigrant.es grenoblois.es. Parmi ces derniers, 37,6% viennent du Maghreb dont 23,4 % d'Algérie, représentant donc la nationalité étrangère la plus présente à Grenoble. Ensuite, 30% des personnes migrantes viennent d'Europe (dont 10 % d'Italiens), et les 20,3 % du reste du monde. En termes de répartition spatiale, les quartiers de la Ville où résident le plus de personnes immigrées sont Village Olympique Sud (42,6%) et Nord (39,6%), Les Trembles (37,0%), Mistral (36,8%) et Arlequin (36,2 %). Les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont Alma, Très Cloîtres, Chenoise, Mistral Lys Rouge Camine, Teisseire Abbaye Jouhaux Châtelet, Villeneuve, Village Olympique. De plus, la Ville est découpée en 6 secteurs : le 6<sup>ème</sup> secteur regroupe les quartiers de Villeneuve Arlequin - Baladins-Géants - Village Olympique - Vigny Musset.

En ce qui concerne les personnes exilées, seules les données relatives au département de l'Isère et de la Métropole ont été identifiables. Ainsi, en 2019, le département comptait 2612 demandeur.ses d'asile (hors mineurs accompagnant et hors procédures Dublin) et 4443 bénéficiaient de la protection de l'OFPRA (réfugiés, protection subsidiaire et apatrides)<sup>12</sup>. Par ailleurs, il y a environ 400 réfugié.es qui arrivent chaque année à Grenoble-Alpes Métropole avec la particularité qu'il y a autant de femmes que d'hommes. 25% sont des personnes de moins de 25 ans et les pays d'origine les plus représentés sont la Syrie, l'Afghanistan, le Soudan, l'Erythrée et le Nigeria. Enfin, le Collectif des demandeurs de papiers du 38 estime qu'il y a entre 12 000 et 14 000 personnes migrantes en situation irrégulière au sein du département<sup>13</sup>.

## **II) Contexte actuel : Grenoble, « ville rebelle » et hospitalière au sein d'un environnement institutionnel réfractaire**

### **Un environnement institutionnel hostile aux exilé.es : les relations conflictuelles entre Grenoble et les différents échelons territoriaux**

L'État français est responsable de la définition de la politique nationale en matière d'immigration et d'asile. Celle-ci a pour principal objectif de contrôler la migration, via la mise en œuvre de frontières plus sécurisées pour limiter les arrivées, la restriction des délivrances de titres de séjour et l'organisation de renvois vers les pays d'entrée ou de transit. La loi de septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie est une bonne illustration de l'esprit de la politique d'immigration française. En effet, celle-ci réduit le temps du dépôt de la

10 (<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/mobilite-internationale/venir-a-l-uga/connaitre-les-dispositifs-pour-les-personnes-en-exil-ou-refugiees/>).

11 (13 janvier 2017). Etrangers et immigrés à Grenoble. *Association démocratie écologie solidarité*. URL : <https://www.ades-grenoble.org/wordpress/2017/01/13/etrangers-et-immigres-a-grenoble/> / l'aire urbaine de Grenoble en 2014 : 84 500 personnes

12 Informations issues de la présentation du profil migratoire de la Ville de Grenoble par Nadine Camp dans le cadre du projet MC2CM.

13 Entretien avec Oussama El Bar, Représentant du Collectif des Demandeurs de papiers 38, réalisé le 13 novembre 2020.

demande d'asile, augmente la durée maximale de la rétention administrative et crée un fichier répertoriant les mineur-es non-accompagné-es ayant réalisé un entretien d'évaluation de la minorité<sup>14</sup>. Éric Piolle, le maire de Grenoble ne cache pas son désaccord envers ces politiques nationales à travers une politique de dénonciation et d'interpellation du gouvernement. En effet, la Mairie a interpellé le Gouvernement pour ouvrir plus de places d'hébergement d'urgence, pour abandonner le projet de loi asile immigration ou encore pour abroger le délit de solidarité<sup>15</sup>. Pour cette dernière revendication et pour s'opposer à la condamnation de Cédric Herrou, arrêté pour un tel délit, le 28 mai 2018, Éric Piolle a organisé une cérémonie pour lui remettre la médaille de la Ville. Le maire se présente alors lui-même en tant que « délinquant solidaire » au regard de la politique d'accueil et d'aide menée par la Ville ; il utilisera alors le réseau social Twitter pour interpellier le Procureur de la République : « *M. le Procureur de la République, je vous écris ce jour puisque la solidarité envers les exilé.es reste un délit. Forte de sa politique d'accueil et d'aide, la Ville de Grenoble enfreint l'article L 622-1 du CESEDA<sup>16</sup>. Condamnez-moi.* »<sup>17</sup>.

La préfecture de l'Isère, organe déconcentrée de l'État et représentation de l'État sur le territoire du département, participe alors à l'application de cette politique nationale d'immigration. En effet, cet organe applique de façon stricte la loi française (et notamment la procédure Dublin de renvoi des personnes) et contribue donc à la mise en errance d'une série de personnes au sein du territoire du Département de l'Isère. En raison du décalage politique concernant l'accueil des personnes migrantes entre la Ville et la préfecture, les relations entre ces deux échelons ne sont pas au beau fixe. En effet, lors de la cérémonie organisée pour Cédric Herrou, le Préfet de l'Isère a manifesté son désaccord au maire par le biais d'un communiqué : « *Le préfet de l'Isère déplore des propos qui appellent à commettre des infractions ou des actes illégaux, alors même qu'ils sont tenus par un maire auquel les lois de la République confient des responsabilités d'officier de police judiciaire et la charge de faire respecter l'ordre public. Prôner l'illégalité ou cautionner des infractions pourtant condamnées par l'autorité judiciaire n'est pas une conduite anodine.* »<sup>18</sup>

Le procès entourant la légalité de la « procédure d'interpellation et de votation citoyenne<sup>19</sup> » instituée par la Ville en mars 2016, permet également d'illustrer les relations conflictuelles entre la Ville et la Préfecture sur la question des résident.es étranger.es. En effet, cet outil de démocratie locale représentait un pas considérable pour favoriser la participation politique des résident.es étranger.es puisqu'il permettait à toutes les personnes de plus de 16 ans résidant dans la Ville de déposer une pétition en ligne dont l'objet pourra être proposé au Conseil Municipal ou soumis au vote citoyen. Néanmoins, dès décembre 2016, le Préfet de l'Isère a porté devant le Tribunal administratif l'acte instituant cette procédure estimant que le dispositif était illégal. En 2018, le Tribunal a alors déclaré inconstitutionnel cette procédure notamment parce qu'elle permettait la participation des résident.es

---

14 La loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

15 Méténier, C. (18 décembre 2019). Migrations : à Grenoble, l'élan d'accueil citoyen. *CCFD-Terre Solidaire*. URL : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/fdm/2019/311-decembre-2019/migrations-accueil-grenoble-6493>.

16 « *Sous réserve des exemptions prévues à l'article L. 622-4, toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros.* »

17 (29 mai 2018). Grenoble : Éric Piolle défend sa politique d'accueil des migrants, le Préfet le recadre. *France 3 Auvergne Rhone Alpes*. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/medaille-remise-cedric-herrou-prefet-recadre-maire-grenoble-1483907.html>

18 *Ibid.*

19 (<https://www.grenoble.fr/660-interpellation-et-votation-d-initiative-citoyenne.htm>)

étranger.es à un dispositif démocratique, uniquement réservé aux nationaux d'au moins 18 ans<sup>20</sup>. Le service démocratie locale de la Ville est néanmoins en train de repenser ce dispositif pour qu'il puisse servir la question de la citoyenneté de résidence, tout en répondant aux exigences légales<sup>21</sup>.

Ensuite, l'échelon départemental permet de rendre visible un des enjeux actuels du territoire de Grenoble : la situation de précarité des mineur-es isolé-es étranger-es due à la politique de non-reconnaissance de la minorité menée par le Département de l'Isère. En effet, en 2018, sur les 2000 mineur-es arrivé-es en Isère, seul-es 700 jeunes ont été reconnu-es mineur-es et ont alors pu bénéficier de l'Aide Sociale à l'Enfance, les autres, reconnu-es majeur-es n'ont pu disposer d'aucune aide de l'État<sup>22</sup>. Ainsi, est estimé à seulement 30% le taux de reconnaissance de la minorité dans le département de l'Isère. En 2020, seulement 950 MNA sont placé-es sous la protection du Département de l'Isère dont 40% en contrat jeune majeur-e. Cette politique de non-reconnaissance s'accompagne de la création, depuis le 30 janvier 2019, d'un fichier biométrique des personnes étrangères se déclarant mineures. En effet, lors de l'entretien de l'évaluation de leur minorité, le Département enregistre dans un fichier les empreintes et les informations du jeune, ce qui ne permet alors pas à cette personne de se présenter à nouveau dans un autre département pour espérer une nouvelle évaluation favorable. Ce fichage explique d'ailleurs la forte baisse des arrivées des jeunes depuis début 2019 en Isère de 40 MNA/jour en 2018 à 20/ mois en 2020. De plus, légalement, l'Etat s'est engagé à mettre à l'abri les jeunes pendant les 5 jours, le temps de leur évaluation de minorité en finançant les départements. Or, cette mise à l'abri n'est pas appliquée par le Conseil départemental<sup>23</sup>.

Face à ces politiques attentatoires aux droits de ces jeunes, les acteurs associatifs grenoblois se mobilisent pour pallier l'absence d'une prise en charge institutionnelle. En effet, un Collectif de jeunes majeurs s'est constitué et des associations tels que 3aMIEs ou Cuisine sans frontière permettent la scolarisation des mineur.es étranger.es non reconnu-es mineur-es à travers le programme « CAP Sans Frontière » qui permet à ces jeunes d'être accompagnés durant 2 ans pour passer un CAP en candidat libre et ainsi favoriser leur insertion professionnelle<sup>24</sup>. La Cellule de veille jeunes majeurs mise en place par la Ville en 2019 s'intéresse notamment à cette question, en suivant des parcours d'ancien-nés mineur-es étranger-es en fin de parcours d'aide du département, et a fait remonter la problématique de l'accès aux droits au département<sup>25</sup>.

Enfin, en ce qui concerne l'intercommunalité, la Ville de Grenoble est ancrée au sein de la métropole Grenoble-Alpes. Si la posture politique de la Ville et de la Métropole envers les personnes migrantes n'a pas toujours été la même (notamment en ce qui concerne l'inconditionnalité des services publics<sup>26</sup>), les positions ont récemment évolué. En effet, le conseil métropolitain ayant retrouvé sa majorité d'alliés de gauche en septembre 2020, a récemment pris un engagement fort envers l'accueil des personnes migrantes : en février 2021, la Métropole a décidé d'adhérer à l'ANVITA,

---

20 Alyoda (Association lyonnaise de droit administratif). *Illégalité de la procédure d'interpellation et de votation citoyenne instaurée à Grenoble*.

URL : [https://alyoda.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2858:illegalite-de-la-procedure-d-interpellation-et-de-votation-citoyenne-instauree-a-grenoble&catid=244&Itemid=213](https://alyoda.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=2858:illegalite-de-la-procedure-d-interpellation-et-de-votation-citoyenne-instauree-a-grenoble&catid=244&Itemid=213)

21 Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

22 (<http://3amie.org/contexte/>)

23 La ligue de l'enseignement de l'Isère, Migrants en Isère, Vertaccueillants. (2019). Exilé.e.s : Propositions pour l'hospitalité. URL : [https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81\\_nov2019.pdf](https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81_nov2019.pdf).

24 (<http://3amie.org/cap-sans-frontiere/>).

25 Entretien avec Michèle Buttard, Cheffe de service Aller-Vers Accès aux Droits CCAS de Grenoble, réalisé le 3 mars 2021.

26 la Métropole a arrêté de financer le Centre d'accueil intercommunal, notamment car il accueillait un public de manière inconditionnelle

un engagement qui la contraint donc à agir en accord avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil inscrit dans la charte de l'ANVITA. De plus, la Métropole demeure un acteur phare pour le public des bénéficiaires d'une protection internationale. En effet, par une délibération du Conseil du 6 novembre 2015, Grenoble-Alpes Métropole a formalisé son adhésion au Réseau national des villes solidaires pour l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile sur le territoire métropolitain. Ainsi, compte tenu de cette délibération, la Métropole a apporté son soutien à de multiples actions relevant de sa compétence en matière d'emploi, de logement et d'insertion. De plus, les politiques métropolitaines cherchent à cibler les publics en situation de précarité : des actions spécifiques sont consacrées aux femmes dans différents secteurs (santé, emploi et sport) et les jeunes de moins de 26 ans, en particulier ceux qui n'ont pas de ressources, sont la cible de différents programmes d'éducation et de logement. Par ailleurs, en 2019, la Métropole a signé un contrat territorial multithématique pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (CTAIR) lui permettant ainsi de disposer d'un budget de 300 000€/an entre 2019 et 2021 pour mener à bien ses politiques. Enfin, ce dispositif est complété par un volet d'insertion professionnelle, la Métropole étant lauréate d'un appel à propositions du Ministère du Travail, disposant alors d'un budget de 2,3 millions d'euros entre 2020 et 2022.

## **Grenoble, ville hospitalière : 2015 et la revendication d'un autre accueil**

En 2015, en réponse à la crise européenne des politiques d'accueil des personnes exilées, la Ville de Grenoble s'est déclarée « Ville solidaire » et « terre d'accueil » en créant la Plateforme « Grenoble terre d'accueil ». Cette dernière avait pour but de coordonner les nombreuses propositions d'aide issues des habitant.es et des associations pour venir en aide aux personnes exilées. Au niveau national, en 2014, la Ville de Grenoble, avec le Conseil consultatif des résidents étrangers grenoblois (CCREG) a également pris la présidence du Conseil français pour la citoyenneté de résidence (CoFraCir), association créée en 2011 à la suite d'un appel d'élus de 26 villes qui militent pour le droit de vote des résident.es étranger.es aux élections locales. En 2018, la Ville s'est également alliée à d'autres élus en co-fondant l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), un réseau d'élus notamment destiné à promouvoir l'accueil inconditionnel des personnes migrantes en France. La Ville se nourrit également d'échanges avec d'autres initiatives nationales et internationales à travers de nombreux réseaux (MC2CM, CGLU, Fearless Cities, réseau des villes en transition, France Urbaine, IFRI, Moving cities). Dans le cadre de son adhésion à MC2CM, la Ville a fait l'objet d'une étude qui a eu pour but de réaliser le « profil migratoire » de la Ville permettant de mettre en valeur l'ensemble des actions/politiques en lien avec les personnes migrantes mises en place dans la ville. La Ville de Grenoble a également rejoint « La Plateforme des collectivités solidaires », une plateforme de soutien financière aux opérations de SOS Méditerranée<sup>27</sup>. Ainsi, par son adhésion à l'ensemble de ces initiatives, la Ville s'ancre également dans un mouvement de réflexion et d'interpellation européen visant à proposer des alternatives municipales aux politiques actuels.

En parallèle à ces actions de mise en réseaux et de plaidoyer et malgré l'absence d'une obligation d'accueil des personnes exilées<sup>28</sup>, la Ville mène une politique publique intégrée d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes qui se traduit par des actions transversales dans l'ensemble des services, anciennement piloté par la Direction de l'action internationale et européenne de la Ville.

<sup>27</sup> <https://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/cp-plateforme-collectivites-solidaires>

<sup>28</sup> Voir Livret OCU « Compétences et responsabilités des villes ».

Depuis janvier 2021, les questions d'hospitalité sont désormais pilotées par la direction « Ville ouverte » directement rattachée à la Direction générale des services, permettant alors de placer les questions liées aux migrations au cœur des politiques de la Ville. De plus, l'ensemble de ces services ont pour principe directeur celui de l'inconditionnalité du service public : l'objectif affirmé et assumé de la Ville est de permettre l'accès à l'ensemble des services de la Ville à toutes les personnes migrantes résidant sur le territoire, quel que soit leur statut administratif. D'ailleurs, cette inconditionnalité sera prochainement incarnée et renforcée par le projet de la création d'une carte de résidence urbaine dont pourront avoir accès toutes les personnes résidant à Grenoble. En effet, le programme politique du deuxième mandat d'Éric Piolle menée par la coalition « Grenoble en commun » est encore riche de propositions pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes migrantes tels que la création d'un musée des migrations ou encore d'une « Maison de l'hospitalité », un label qui identifiera les lieux associatifs et municipaux offrant des services d'accueil et d'aide aux personnes migrantes et à toute la population plus globalement.

De plus, la Ville de Grenoble, depuis 2016, s'est donnée un véritable objectif de lutte contre le non-recours pour favoriser l'accès aux droits de tou.tes : la Ville de Grenoble et son CCAS font de l'accès aux droits un de leurs axes de travail prioritaires. Afin de structurer une véritable politique en la matière, une démarche de réflexion partenariale avec des associations, chercheur.ses et institutions a été initiée en 2016 pour aboutir à l'organisation d'un « Forum pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours » les 16 et 17 février 2017. Les débats et propositions issus de ce forum<sup>29</sup> ont alors permis de nourrir l'établissement d'un « Plan d'actions pour l'accès aux droits et contre le non-recours »<sup>30</sup>, que la Ville s'est engagée à déployer et à soutenir dans les prochaines années. Celui-ci, établissant un ensemble d'action au sein de 9 thématiques et créant un service dédié à ces questions d'accès aux droits (le Service AVAAD : aller vers accès aux droits), s'adresse à tous les résident.es de la Ville mais une section s'adresse particulièrement aux personnes migrantes. En effet, ce plan a mis en place de permanences juridiques spécialisées en droit des étranger.es dans deux MDH de la Ville et la rédaction d'un guide explicatif sur les droits des étranger.es en France. Ce plan a également permis la pérennisation des cours d'ASL dans les 10 MDH de la Ville en rentrant dans le droit commun une partie des financements des 10 postes de formatrice/coordinatrice ASL. Ces postes sont des outils phares des politiques d'accueil et d'intégration de la Ville puisqu'ils ont pour objectif d'aider les personnes à s'approprier l'environnement social, culturel et professionnel par l'amélioration de langue française et par un développement de l'autonomie personnelle et citoyenne. La Ville démontre, à travers cette mesure, un engagement politique et budgétaire significatif sur l'accueil des migrant.es : désormais, les financements des ASL sont pérennisés et ne seront donc plus soumis à des renouvellements. Cette pérennisation complète donc celle des postes d'écrivain.es public.ques déjà pérennisés depuis de nombreuses années qui sont également des postes clés de la Ville dans l'accompagnement et l'accès aux droits des résident.es étranger.es.

De plus, à travers ce plan, la Ville s'est engagée à lutter contre les discriminations. C'est dans ce cadre qu'elle a adhéré en 2017 au réseau « Partenaires et égalité »<sup>31</sup> initié par la Métropole Grenoble-Alpes en 2016, un réseau de partenaires qui s'engagent à former leurs professionnel.les sur

---

29 CCAS Ville de Grenoble, ACCES AUX DROITS VIA L'ALLER VERS Rapport de restitution Dans le cadre du travail préparatoire au « plan d'action grenoblois pour l'accès aux droits et contre le non-recours », 2017.

30 Ville de Grenoble, Plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non-recours, septembre 2017 ; en ligne : <https://fr.calameo.com/read/00419037683fb61461fa5?page=1>

31 <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/496-la-lutte-contre-les-discriminations.htm>

les questions liées au racisme. De plus, le réseau dispose d'une cellule de veille et d'action permettant aux professionnel.les de la Ville de faire remonter des fiches de signalement sur des comportements discriminatoires. Ces fiches permettent alors de repérer, rendre visible et proposer des solutions pour traiter les situations de discriminations remontant du terrain. Par exemple, le secteur 6 de la Ville mobilise particulièrement ce réseau en formant les professionnel.les de la MDH aux questions liées au racisme. L'agent.e de développement local de la MDH Patio peut également être amené à réaliser des temps d'échanges avec les habitant.es du quartier pour les informer sur cette thématique<sup>32</sup>. Par ailleurs, en 2016, la Ville s'était déjà engagée à lutter contre les discriminations liées au racisme<sup>33</sup> en adhérant à la plateforme Égalité contre racisme du Défenseur des Droits<sup>34</sup>. Cette plateforme regroupe des informations détaillées sur la loi, les dispositifs de recours et les outils clé-en-main. Accessible à la fois aux habitant.es et aux agent.es de la Ville, cette plateforme constitue un outil complémentaire pour alerter, se défendre et agir contre le racisme.

Par ailleurs, cette politique d'accueil s'appuie sur une extraordinaire dynamique associative et une multiplicité d'initiatives pionnières qui se développent sur le territoire. En effet, si la Ville est réputée pour son hospitalité, c'est également en raison de l'importance de son tissu associatif – Grenoble est d'ailleurs l'une des villes les plus associatives de France puisqu'elle compterait entre 3500 et 5000 associations domiciliées en son sein et 700 associations inscrites dans l'annuaire des associations de la Ville (il n'est pas possible d'obtenir de chiffres précis car la préfecture enregistre les créations d'associations mais non les dissolutions, donc impossible de savoir combien d'associations sont encore actives). Reflet des réalités nationales, la dynamique de création d'associations à Grenoble est très positive : 2,7% d'associations sont créés en plus chaque année comme en témoigne l'augmentation des demandes de salles à la Maison des associations. Selon le document « Les chiffres clés de la vie associative en 2020 », 26% des associations françaises œuvrent dans le domaine de l'action sociale, caritative et la défense des causes : ces secteurs représentent donc un des champs associatifs français les plus importants. A Grenoble, la vie associative a connu un changement dans le champ de l'action sociale et de la défense des droits : la question des droits des personnes exilées a supplanté d'anciennes thématiques telles que les inégalités sociales, les droits des communautés déjà installées ou les quartiers prioritaires, comme en témoignent la création d'associations mobilisées sur cette nouvelle question<sup>35</sup>.

Les associations présentes à Grenoble couvrent alors l'ensemble des champs d'action d'aide aux personnes exilées (logement, éducation, accès aux droits, services dédiés à des publics spécifiques tels que les jeunes majeur-es isolé-es et les femmes exilées, santé et santé mentale, culture et perception des migrations) et permettent donc de compléter, voire de se substituer à l'action publique. Reflet de son héritage religieux, la société civile grenobloise de solidarité envers les personnes migrantes se compose notamment de nombreuses associations d'obédience religieuse (Secours catholique, Jesuit Refugee Service, Habert Saint-Paul, Réseau Esaïe, un Toit pour tous...) mais également d'associations conventionnées par les échelons territoriaux pour accompagner les personnes prises en charge par l'État (demandeur.ses d'asile, mineur-es non-accompagné-es, réfugié.es statutaires). Les personnes exilées se réunissent également en collectifs et associations à

---

32 Entretien avec Manon Vidal, Directrice de la MDH Le Patio, réalisé le 27 janvier 2021.

33 <https://www.grenoble.fr/365-la-lutte-contre-le-racisme.htm>

34 <http://egalitecontreracisme.fr/qui-sommes-nous>

35 Entretien avec Emmanuelle Frossard, cheffe du service RMA et Linda Miladi, coordinatrice de l'accueil de la MDA, réalisé le 4 février 2021.

l'instar du Collectif des demandeurs de papiers du 38, le Collectif des jeunes majeurs ou encore le Comité de soutien aux réfugiés algériens. Elle se coordonne également à travers deux collectifs majeurs que sont « Migrants en Isère » réunissant 18 associations et la « Coordination iséroise de solidarité avec les étrangers migrants » (CISEM) composée de 17 organisations. En ce qui concerne la relation de la société civile avec la Ville, certaines associations/acteurs ont une communication privilégiée avec la mairie (notamment Migrants en Isère ou les associations bénéficiant d'un local mis à disposition par la Ville) alors que d'autres sont davantage en marge de ce dialogue tels que le DAL38, le RUSF ou encore le Collectif des sans-papiers et des jeunes majeurs, qui ont des modes d'action plus frontaux (occupation, dénonciation des politiques de la Ville...).

Depuis 2015 et la médiatisation des drames humains causés par les politiques migratoires européennes et nationales, la ville a connu un renouveau d'élan de solidarité citoyenne envers les personnes exilées comme en témoignent la relance d'activités de certaines associations comme le DAL38, la création de plateformes d'hébergements citoyens (L'ouvre-porte, Welcome Refugees) ou encore la création du collectif Migrants en Isère. De plus, l'appel de solidarité lancé par la Plateforme « Grenoble, terre d'accueil » créée par la Ville en septembre 2015 a reçu de nombreuses propositions d'aide : en quelques mois, la Ville comptait alors déjà plus de 400 propositions citoyennes (logement, aide au quotidien, accompagnement, dons...) et plus de 40 hébergements effectifs solidaires (de courte ou longue durée) à Grenoble<sup>36</sup>. Cet élan s'est également accompagné de l'organisation de divers événements sur cette thématique comme les premiers États Généraux des Migrations organisés en 2016 en Isère à l'initiative du Collectif Migrants en Isère ou encore la Rencontre pour l'hospitalité à Autrans en 2019 organisée par la Ligue de l'enseignement et Migrants en Isère.

## MISE EN LUMIERE DE QUATRE DYNAMIQUES D'ALLIANCE « AUTORITES LOCALES – SOCIETE CIVILE »

### La co-construction d'une narration alternative pour un changement de regard sur les migrations

Dans le but de construire une narration alternative à un récit national et européen hostile aux migrations, la Ville de Grenoble collabore et organise avec des chercheur.ses, des artistes ou encore des associations divers événements culturels et intellectuels (expositions, tables rondes, débats, festival, rencontres, colloques...) autour du thème des migrations. Cette collaboration permet alors de placer le thème des migrations au cœur de l'activité culturelle et intellectuelle de la Ville et de sensibiliser les grenoblois.es à cette thématique. Ce faisant, les espaces publics de la Ville sont investis au service d'une narration méliorative des migrations. En effet, la Ville est toujours dans une optique d'insertion de ces temps de réflexion et de diffusion dans des grands événements publics et se place également dans une logique de production d'outils de sensibilisation pour que ce thème puisse toucher le public le plus large possible.

---

36 (16 novembre 2016). Aide aux réfugiés : la plateforme de coordination est en place. *Gre.mag*. URL : <https://www.gre-mag.fr/actualites/aide-aux-refugies-la-plateforme-de-coordination-est-en-place/>

Premièrement, la Ville accueille un ensemble d'initiatives qui ont pour but de réfléchir collectivement sur le thème des migrations (repenser les politiques d'accueil, présenter les enjeux spécifiques des résident.es étranger.es) et faire émerger des propositions. Par exemple, en 2016, la Ville a co-organisé avec le Collectif Migrants en Isère les premiers Etats Généraux des Migrations qui se sont tenus à la Maison de la Culture (MC2) de la Ville : cette première rencontre réunissait divers acteur.rices (élu.es, expert.es, membres d'associations) dans le but d'établir un ensemble de propositions regroupées au sein de cahiers de doléances. Par ailleurs, la Ville est également à l'écoute des propositions et revendications associatives pour élaborer les politiques et projets concernant les personnes exilées. Par exemple, les cahiers de doléance issus des premiers Etats Généraux des Migrations de 2016, prolongés par « les propositions pour l'hospitalité »<sup>37</sup> issus de la Rencontre pour l'hospitalité à Autrans en mars 2019, sont des documents ayant servi de référence pour la construction du programme politique de « Grenoble en commun »<sup>38</sup>. En effet, le but de ces premiers EGM étaient « de formuler des solutions et des propositions qui seront consignées dans des cahiers de doléances soumis aux élus en vue d'une expérimentation solidaire »<sup>39</sup>. Ainsi, deux des grands projets de la Ville qui vont être instaurés pendant le deuxième mandat d'Éric Piolle sont issus des propositions de ces rencontres : les propositions d'Autrans ont mis en évidence la nécessité d'une « carte de citoyenneté locale » et les cahiers de doléance des EGM la création d'« une maison de l'hospitalité ».

En 2018, la Maison des associations de la Ville a également accueilli des ateliers d'une nouvelle édition des Etats Généraux des Migrations qui avaient pour but de réfléchir à une autre politique d'accueil qui devrait inspirer à l'avenir les politiques migratoires en France et dans l'UE<sup>40</sup>. De plus, depuis 2017, la Ville organise et accueille tous les deux ans la Biennale des villes en transition, un évènement réunissant scientifiques, artistes, acteurs économiques, citoyen.nes engagé.es et décideur.euses pour réfléchir aux transitions urbaines sociales, démocratiques et environnementales – le thème des migrations se retrouvant également au cœur de ces discussions. Pour la troisième édition d'avril 2021, la Ville collabore avec l'Association Café international en organisant un parcours ludique autour des réalisations du Budget participatif dans la ville<sup>41</sup>. Aussi, dans le cadre de sa nomination de « capitale verte européenne 2022 », la Ville organisera notamment un temps de réflexion autour des migrations liés au changement climatique.

Deuxièmement, la ville est foisonnante d'évènements culturels permettant d'aborder les migrations sous diverses formes (théâtre, musique, peinture, photos...). En effet, Grenoble a accueilli le Festival international de Théâtre Action (FITA) qui regroupe un ensemble de spectacles montés par des professionnel.les, originaires de divers pays avec des habitant.es soulevant des thématiques sociales et politiques fortes. Aussi, la Ville a également accueilli, dans ses locaux et espaces publics, l'ensemble des éditions du Festival Migrant'scène, le célèbre festival multidisciplinaire organisé par La Cimade qui met en lumière le thème des migrations et qui promeut l'hospitalité comme fondement de nos sociétés. De plus, Grenoble organise depuis plusieurs années chaque année « la Quinzaine contre le racisme et les discriminations » : un ensemble d'évènements (projections, rencontres, débats, expositions, repas) faisant intervenir divers associations et artistes pour promouvoir la

37 La ligue de l'enseignement de l'Isère, Migrants en Isère, Vertaccueillants. (2019). Exilé.e.s : Propositions pour l'hospitalité. URL : [https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81\\_nov2019.pdf](https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81_nov2019.pdf).

38 Entretien avec Monique Vuailat, Coordinatrice du Collectif Migrants en Isère, réalisé le 2 novembre 2020.

39 ([https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/11/Proposition-flyer-3-d%C3%A9cembre\\_V6-revu.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/11/Proposition-flyer-3-d%C3%A9cembre_V6-revu.pdf))

40 ([https://eg-migrations.org/spip.php?page=action&id\\_evenement=262](https://eg-migrations.org/spip.php?page=action&id_evenement=262)).

41 <https://www.grenoble.fr/agendaRCM/86405/2278-parcours-ludique-autour-des-realizations-du-budget-participatif-en-collaboration-avec-le-cafe-international-de-grenoble.htm?periode=154969>



tolérance à l'intérieur de la ville. Enfin, la Ville accueille également tous les deux ans divers événements dans le cadre de la Biennale « Trace migrations » qui est un réseau d'acteurs multiples (associations, institutions patrimoniales, artistes, chercheur-euses) constitués au tournant des années 1990-2000, qui cherchent à mettre en lien des interventions et réflexions autour de la mémoire et de l'histoire des migrations dans la région Rhône-Alpes. Par ailleurs, la Ville participera au projet européen Mindchanger, coordonné en Auvergne Rhône Alpes par le groupement d'intérêt public RESACOOOP. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes citoyen.nes européen.nes aux Objectifs du Développement Durable (ODD), avec un focus particulier sur les problématiques liées au changement climatique et aux migrations. Ce projet, appuyé sur une étude a alors pour but de produire des stratégies innovantes à destination des autorités locales pour toucher et engager les jeunes notamment dans le domaine de la migration. Grenoble souhaite profiter de ce projet pour permettre de renouveler une narration alternative sur les migrations à travers notamment la fête des Tuiles.

De plus, la Ville met à disposition des associations et citoyen.nes plusieurs lieux de diffusion culturelle. Premièrement, la Maison de l'international, est un des lieux privilégiés de co-diffusion et de co-réflexion autour de la thématique des migrations. En effet, cette structure dispose d'un « Pôle de services » qui a notamment pour vocation le montage et la co-construction de projets avec les associations. Cet équipement municipal met ainsi à disposition ses locaux en guise de « salons d'exposition » dans lesquels une vingtaine d'expositions par an sont installées en collaboration avec les partenaires locaux sur des thématiques liées à l'Europe, l'International, la solidarité internationale ou encore les cultures du monde<sup>42</sup>. Par exemple, en octobre 2020, la Ville a accueilli l'exposition photo de SOS Méditerranée « Sauver, protéger, témoigner », qui rassemble les clichés d'une dizaine de photographes montés à bord de l'Aquarius et de l'Ocean Viking<sup>43</sup> ; et l'exposition "Dessins et peintures d'exil" réalisée par la compagnie théâtrale des Moissonneurs des Lilas retraçant les parcours des personnes exilées à travers leurs dessins et peintures. Aussi, elle accueille actuellement virtuellement les sérigraphies tirées de la bande dessinée de Coline Picaud « Personnes ici ne sait qui je suis », la coordinatrice pédagogique des ASL au sein de la MDH Centre-Ville qui retrace les chemins de vie de quelqu'un.es de ses apprenant.es. De plus, cet endroit accueille chaque jeudi « les Jeudis de l'International » proposant donc hebdomadairement des animations sur des thématiques liées à l'international (conférences, Tables-ronde, projections, concerts ...)<sup>44</sup>.

Enfin, la Ville réalise également un travail d'historicisation et de mémoire en lien avec les migrations. En effet, en 2013, à l'occasion de la commémoration des 40 ans du coup d'Etat de Pinochet, Grenoble, deuxième ville d'accueil de la communauté d'exilé.es chilien.nes à l'époque, s'est alors ancrée dans un véritable travail de collaboration avec le Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, de l'association Repérages et des exilé.es chilien.nes pour cet événement. Cette collaboration a alors pu aboutir à la réalisation d'un documentaire (« Exilios chilenos, exils chiliens 40 ans après le coup d'Etat militaire »), à la création d'une exposition dans le Musée de la résistance et de la déportation, et à l'organisation de divers événements commémoratifs dans la Ville. On peut d'ailleurs supposer que ce processus collaboratif réalisé pour cette commémoration sera également réitéré pour la création du Musée des migrations, lieu de mémoire qui va voir le jour à Grenoble avant la fin du deuxième mandat d'Éric Piolle et de son équipe municipale.

42 (<https://www.grenoble.fr/98-maison-de-l-international.htm>).

43 (<https://toussaveteurs.org/Exposition-Sauver-Protger-Temoigner?lang=fr>).

44 (<https://www.grenoble.fr/98-maison-de-l-international.htm>)

De plus, les 10 MDH, dans leur rôle d'aide et d'accompagnement de projets associatifs, sont également des lieux pertinents de co-construction d'une narration alternative des migrations en ce qu'elles accompagnent régulièrement des projets artistiques en lien avec les migrations. En effet, par exemple, la MDH Chorrier-Berriat a accompagné la compagnie théâtrale Les Veilleurs pour la création du spectacle « La migration des Canards » et a accueilli la compagnie des 40 batteurs, en partenariat avec l'association de la Maison des familles pour organiser des ateliers de percussions parents/enfants et un spectacle de percussions au cœur du quartier.

Enfin, les MDH sont également des lieux pertinents pour analyser les partenariats entre la Ville et les associations au regard des partenariats dont disposent les formatrices ASL avec les associations du quartier. En effet, de nombreux partenariats culturels, tributaires du contexte associatif des différentes MDH, sont menés par les formatrices ASL et des associations. Par exemple, au sein du quartier Abbaye, il existe de nombreuses associations qui ont à cœur de travailler avec les personnes migrantes, tels que le collectif de volets verts, le grand collectif, Coeur2gre, la Maison de la poésie Rhône-Alpes. Cette dynamique se traduit alors par la collaboration de la coordinatrice ASL de la MJC Abbaye avec ces associations et collectifs. En effet, chaque année, la coordinatrice est sollicitée par la société civile pour collaborer sur divers projets en lien avec les apprenant.es des cours d'ASL à travers différents supports : des poèmes, de la radio, des vidéos ou encore des illustrations. Par exemple, est en train d'être créé le projet « Chorale du monde » mené par le Grand collectif installé dans le quartier de l'Abbaye, dans lequel est proposé à des apprenant.es de mettre en valeur un de leur chant traditionnel qui sera repris et mis en scène au sein d'une chorale lors de la fête de quartier. Aussi, la coordinatrice collabore avec le projet Comet qui a pour but de recueillir des témoignages d'apprenant.es pour en faire un conte qui sera publié, ou encore avec la Maison de la poésie Rhône-Alpes pour créer des poèmes et illustrations en lien avec l'expérience migratoire des apprenant.es<sup>45</sup>. Cette dynamique partenariale culturelle est également présente dans d'autres MDH, à l'instar des MDH Chorrier-Berriat et Patio, où a été réalisé, en collaboration avec la Maison de la poésie Rhône-Alpes, un travail d'écriture de poèmes, ou encore avec la radio « La voix des gens », un projet de podcast sur le thème des 5 sens qui a ensuite pu être présenté devant des membres de l'association Valentin Haüy<sup>46</sup>.

## La présence d'une logique partenariale pour favoriser l'accès aux droits des résident.es étranger.es

Deuxièmement, Grenoble connaît une dynamique partenariale avec les acteurs de la société civile pour favoriser l'accès aux droits des résident.es étranger.es. En effet, le plan d'action d'accès aux droits établi par la Ville et le CCAS en 2017 a placé au cœur de son action la collaboration des institutions, des habitant.es et du tissu associatif : « *La Ville et le CCAS de Grenoble, bien que fortement mobilisés dans la volonté de favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, ne pourront à eux seuls mettre en œuvre les actions ci-après exposées, tant elles mobilisent des compétences*

---

45 Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.

46 Entretien avec Agnès Roche, Formatrice ASL de la MDH Patio et MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 17 février 2021.

détenues par une diversité d'acteurs.<sup>47</sup>» Cette volonté se traduit alors par la création de dispositifs partageant tous une logique partenariale : il s'agira ici de mettre en évidence quatre dispositifs qui ne sont pas directement dédiés aux résident.es étranger.es mais qui en constituent un des publics cibles : la Caravane des droits, la Cellule de Veille Jeunes Majeurs, la Coordination errance, et l'Equipe Juridique Mobile. Enfin, seront analysés les MDH où existe également cette démarche partenariale pour favoriser l'accès aux droits des résident.es étranger.es.

Déjà, un exemple de partenariat dans le champ de l'accès aux droits est la réalisation du guide « Citoyen·nes étranger·es, vous avez des droits ! » qui résulte d'un partenariat entre le CoFraCir, le CCREG, l'ODTI et la Ville de Grenoble. Ce guide s'adresse à l'ensemble des résident.es étranger.es et a pour but de répertorier tous les droits des étranger.es en France, depuis le droit au séjour jusqu'au droit du travail, à la protection sociale, à la retraite. Ce guide est également destiné à faciliter l'activité des professionnels et des travailleurs sociaux dans leur mission d'accompagnement sur le terrain<sup>48</sup>.

## La Caravane des droits : un dispositif d'aller-vers pour informer et orienter

La Caravane des droits est un dispositif relativement récent dans le paysage de la Ville : ce projet a connu une première expérimentation de décembre 2019 à février 2020 dans 3 quartiers de la Ville, puis une deuxième en juin et juillet 2020. A la suite d'une évaluation du projet mené par l'équipe de la Caravane, les élu.es ont décidé de pérenniser le dispositif en décembre 2020. La Caravane est une équipe multidisciplinaire qui se déplace dans certains quartiers de la Ville : elle ne se rend pas dans les Quartiers prioritaires de la Ville mais surtout dans les quartiers disposant de peu services de proximité (fermeture de services sociaux, absence de services administratifs). Généralement, l'équipe reste 3 mois dans les quartiers et évalue à la fin de la période la nécessité de rester ou non dans le quartier. Elle est composée d'agent.es permanent.es (une écrivaine publique, un.e chargé.e d'aller vers et un.e éducateur.rice spécialisé.e) et se complète par des partenaires temporaires qui varient en fonction des besoins des habitant.es (l'EJM, le Pôle inclusion financière, infirmière de prévention, Pôle emploi, Actis, la Caisse Primaire d'assurance maladie, la CAF...)<sup>49</sup>.

L'objectif de la Caravane est de lutter contre le non-recours et contre l'isolement des personnes. Pour répondre à cet objectif, la Caravane propose à la fois un temps de convivialité et un temps d'informations sur les droits sociaux avec une réorientation des personnes vers les services institutionnels ou associatifs pouvant répondre à leurs besoins. Plus précisément, la Caravane se présente comme un service de proximité qui a pour vocation d'écouter les personnes qui ont des difficultés, pour les rediriger vers les services qui leur permettront d'accéder à leurs droits. Ainsi, pour pouvoir atteindre le public le plus large possible, l'équipe de la Caravane s'ancre au cœur de la vie d'un quartier pour créer des liens avec tous les acteurs présents (commerçant.es, associations, unions et tables de quartiers, institutions...) pour qu'ils puissent devenir des relais pour faire connaître la caravane auprès des habitant.es. Aussi, l'équipe réalise des maraudes pour présenter l'action de la Caravane et créé des partenariats avec des associations, notamment d'aide aux résident.es étranger.es tel que l'ODTI et l'ADATE, pour rediriger les étranger.es ayant besoin de réaliser une demande d'asile

47 Ville de Grenoble, Plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non-recours, septembre 2017 ; en ligne : <https://fr.calameo.com/read/00419037683fb61461fa5?page=1> à la p.9.

48 <http://unevillepourtous.fr/2017/11/22/un-guide-pour-faire-connaître-leurs-droits-aux-citoyens-etrangers/>

49 Entretien avec Marine Castell, Ecrivaine publique à la MDH Bois d'Artas et à la Caravane des droits, réalisé le 24 février 2021.

ou de titre de séjour. En plus de ces missions de terrain apportant des réponses individuelles, la Caravane répond également à une mission d'analyse des besoins du public pour faire remonter les points de difficulté rencontrés aux institutions et élu.es et créer un groupe de travail pour résoudre les problèmes<sup>50</sup>.

## **La Cellule de Veille Jeunes Majeurs et la Coordination errance : réunir les partenaires concernés**

Aussi, en 2018, la Ville a mis en place la Cellule de Veille Jeunes Majeurs, un dispositif partenarial centré sur les 18-25 ans ayant pour but d'intervenir de manière préventive ou en soutien des ruptures de parcours de jeune. Ce dispositif souhaite réaliser ces objectifs par le biais d'un partenariat avec les acteurs de la jeunesse concernés (le Point Accueil Jeunes, 3 aMIE, Secours catholique, institutions, associations d'éducateur·rices spécialisé·es, mission locale, services d'hébergement...) qui se réunissent toutes les 6 semaines pour discuter de 4 nouvelles situations complexes. En effet, la Cellule cherche à agir en renforçant la coordination, la mobilisation et l'activation du réseau des acteurs concernés pour répondre de la façon la plus adaptée à la situation de chaque jeune. Par exemple, lorsqu'un jeune se dirige vers une rupture familiale et qu'il va se retrouver à la rue, le dispositif va débloquent une situation temporaire d'hébergement ou encore relancer les partenaires pour l'accompagnement à l'emploi. Aussi, de même que la Caravane des droits, la CVJM a également pour mission d'analyser les difficultés régulièrement rencontrées par les jeunes dans l'accès aux droits pour pouvoir interpeller les élu.es et les institutions. Les MNA sont alors devenu·es l'un des publics phares de cette Cellule : même s'il est difficile de débloquent les situations des MNA en fin de parcours d'aide de l'ASE du département, la Cellule a pu mettre en lumière cette situation et interpeller les élu.es sur cette problématique.

Fonctionnant sur le même principe que la CVJM mais avec un public différent, la Coordination errance, réunissant un ensemble de partenaires sociaux, se réunit tous les 15 jours pour débloquent des situations complexes de personnes en situation d'errance. Pour atteindre ce public, une équipe effectue des maraudes dans les rues de Grenoble, les squats, ou encore en partenariat avec des associations de distribution alimentaire. En plus d'apporter une écoute, la coordination permet d'apporter des conseils sur les besoins primaires (où dormir, où manger...) et rediriger les personnes vers les services ou associations adéquates<sup>51</sup>.

## **L'Equipe Juridique Mobile : dispositif partenarial pour rendre effectif le DALO/DAHO**

Ce dispositif a émergé au regard du constat actuel sur la situation du logement à Grenoble : les dispositifs d'hébergement (et notamment les CADA pour les demandeur·ses d'asile) sont saturés, il y a un manque de certaines typologies de logement (T2) et il est difficile d'y accéder dans le cadre de logement classique. Ce constat ne répond donc pas aux exigences légales puisque le cadre législatif français accorde aux personnes avec un titre de séjour un droit au logement et aux personnes sans titre de séjour un droit à l'hébergement (hébergement d'urgence et Centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Pour favoriser l'accès à ces droits, les lois DALO de 2007 et DAHO de 2009 consacrent le droit au logement comme un droit fondamental : elles fixent dans la loi une obligation de résultat pour l'Etat et elle rend le droit au logement opposable (les requérant.es qui demandent un

50 Entretien avec Michèle Buttard, Cheffe de service Aller-Vers Accès aux Droits CCAS de Grenoble, réalisé le 3 mars 2021.

51 Entretien avec Michèle Buttard, Cheffe de service Aller-Vers Accès aux Droits CCAS de Grenoble, réalisé le 3 mars 2021.

droit au logement et hébergement peuvent aller devant une juridiction différente de celles qui a pris la décision sur leur situation pour faire reconnaître leur droit). Néanmoins, ces lois demeurent mal appliquées nationalement avec de grandes disparités régionales. Particulièrement en Isère, le comité de médiation, l'organe de gestion de ces demandes dysfonctionnent puisqu'il rend des décisions non-conformes au droit<sup>52</sup>.

Ainsi, en raison de l'ineffectivité de cette loi, deux militants associatifs et chercheurs, David Laumay et Julien Levy, ont soumis l'idée, lors du forum d'accès aux droits organisé en 2017, de créer une équipe ressource sur cette question pour favoriser l'effectivité de ces droits à Grenoble. A la suite de cela, un groupe projet partenarial s'est construit à l'automne 2017 en réunissant l'Ordre des avocats, la Faculté de droit, la Fédération des acteurs de la solidarité, l'association Un toit pour tous qui gère le comité de veille de la loi DALO, la Ville, le CCAS, et l'Institut des droits de l'Homme. A travers un travail de 6 mois, de septembre 2017 à mars 2018, les partenaires ont défini les contours et objectifs de l'EJM : remobiliser les travailleurs sociaux, les personnes concernées et les acteurs associatifs à utiliser les recours DALO/DAHO et favoriser l'application de la loi en utilisant les voies de recours prévues. Pour cela, l'EJM est dotée de 3 missions : une mission d'aller-vers pour rencontrer divers publics, les mobiliser, et leur faire prendre connaissance de leurs droits ; une mission de formation et de suivi auprès des associations, travailleur.ses sociaux pour les former et les accompagner dans leurs démarches de recours DALO/DAHO ; et une mission de suivi des contentieux DALO/DAHO. Dans son travail, l'EJM est alors amenée à accompagner des personnes migrantes avec ou sans droit de séjour ; pour le travail de suivi de contentieux dans la partie DAHO, la majorité des personnes sont sans titre de séjour. Ainsi, ce dispositif est unique en son genre en France : il s'agit de la seule équipe salariée dédiée au DAHO et DALO portée par une collectivité territoriale. En effet, l'EJM est un service transversal porté par la Ville de Grenoble au sein de la Direction d'Action territoriale, et qui travaille en collaboration avec le CCAS et notamment l'AVAAD. Elle est composée d'un travailleur pair, d'une juriste et de stagiaires juristes issus du Master contentieux en droits fondamentaux, d'un travailleur social et d'un responsable.

Ainsi, à travers ces différentes missions, l'EJM est en constante relation avec le tissu associatif grenoblois : elle s'associe à des maraudes réalisées par divers acteurs associatifs et réalise des permanences au sein d'associations ou structures susceptibles d'accueillir un public ayant un problème de logement ou d'hébergement (Point d'eau, Le lieu, le Point d'accueil Jeune de l'association AJHIRALP). Aussi, de nombreuses associations renvoient les personnes en situation de mal logement ou non logement directement vers l'EJM. De plus, dans sa mission de formation, l'EJM forme de nombreuses associations (DAL38, Un toit pour tous, le PAJ, APARDAP, ADA, ADATE, la Cimade) dans le but de créer une véritable culture d'utilisation de ces recours et de les convaincre de l'importance de leur utilisation. En effet, pour les DALO/DAHO, l'enjeu n'est pas tant de regarder l'effectivité de ce droit mais les effets conjoints à celui-ci : ces recours, au-delà de pouvoir répondre à des situations individuelles de non-recours, constituent un levier pour augmenter le nombre de logements et d'hébergements sur un territoire donné. En effet, les chiffres de DAHO/DALO sont les seuls indicateurs sur lesquels la Préfecture et le CCAS se basent pour connaître les besoins de logements et d'hébergements sur le territoire. Par exemple, en 2017, en raison des seuls 250 recours DAHO effectués, il n'y a eu aucune construction d'hébergement supplémentaire. Ainsi, la création de l'EJM a

---

52 Entretien avec Pierre-Luc Fayolle, Responsable de l'Equipe Juridique Mobile, réalisé le 3 février 2021.

eu un impact sur le nombre de recours DAHO déposé : entre 2018 et 2019, ce nombre a doublé et les taux de décisions favorables ont également augmenté<sup>53</sup>.

### **Les cours d'ASL au sein des MDH : une porte d'entrée pour l'accès aux droits**

Enfin, les cours d'ASL peuvent également être perçus comme des outils pertinents pour l'accès aux droits des apprenant.es au regard des partenariats de la formatrice ou coordinatrice des ASL avec différentes associations ou acteurs de la MDH. Premièrement, un lien fort existe entre les formatrices ASL et les écrivaines publiques. En effet, au sein des MDH, les apprenant.es souhaitant s'inscrire aux cours d'ASL doivent déjà prendre un rendez-vous auprès de l'écrivaine publique : celle-ci a alors pour fonction d'évaluer le niveau de français de l'apprenant.e mais aussi sa situation sociale pour identifier les éventuelles situations de non-recours. De plus, pendant l'année, la formatrice ASL redirige facilement les apprenant.es chez l'écrivaine publique lorsque ceux-ci et celles-ci font part de difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits<sup>54</sup>. La présence d'associations d'accompagnement juridique et social dans les MDH permet également aux écrivaines publiques de solliciter les juristes des dites associations pour accompagner au mieux les apprenant.es, à l'instar de la présence de l'ADATE au sein de la MDH Patio.

Deuxièmement, les formatrices ASL mènent également de nombreux partenariats sociaux pour favoriser l'accès aux droits des apprenant.es : certaines sont en relation avec le planning familial, ou encore avec l'association Emmaus Connect pour donner des cours sur le numérique. De plus, chaque formatrice ASL essaie d'évaluer les besoins des apprenant.es pour choisir les collaborations pertinentes à mener. Par exemple, la formatrice ASL de la MDH Patio a noté que la santé est un dénominateur commun aux préoccupations de ses élèves : elle fait donc souvent intervenir le pôle santé de l'association l'Oiseau bleu « POPS : Point précarité Santé » pour favoriser l'accès à la santé de ses apprenant.es<sup>55</sup>. Aussi, les formatrices peuvent également mener des partenariats avec d'autres services de la Ville tels les services santé ou le service égalité dans le cadre de la création du projet « Un mois pour elles » à la MDH Abbaye par exemple. Enfin, les ADL peuvent également se présenter comme des actrices de l'accès aux droits : en contact avec des résident.es étranger.es, elles font souvent le lien entre les demandes des résident.es étranger.es et les associations de soutien aux migrant.es.

### **La mise en relation et l'accompagnement des initiatives citoyennes et associatives**

Au regard de la richesse associative du territoire de Grenoble, la Ville coordonne et organise le soutien et les aides apportées par les associations et les résident.es de la ville. En effet, la Ville de Grenoble est dotée, depuis 1981<sup>56</sup>, d'un équipement municipal dédié au soutien du milieu associatif : la Maison des associations (MDA). Cette dernière constitue un soutien au tissu associatif de la ville au regard de ses deux fonctions.

---

53 Entretien avec Pierre-Luc Fayolle, Responsable de l'Equipe Juridique Mobile, réalisé le 3 février 2021.

54 Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.

55 Entretien avec Agnès Roche, Formatrice ASL de la MDH Patio et MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 17 février 2021.

56 Cet équipement a été créé dans le contexte de la mandature de Dubedout se caractérisant par la proximité relationnelle des autorités locales avec les associations.

Premièrement, la MDA fournit un soutien essentiel aux associations par la mise à disposition de locaux. Il s'agit d'un bâtiment de 2500 mètres carré de 4 étages offrant à toutes les associations en faisant la demande, gracieusement, deux types de salles avec gratuité des fluides. D'un côté, la MDA, avec l'accord des élu.es, met à disposition des bureaux permanents pour les associations à titre exclusif ou partagé pour qu'elles puissent réaliser leurs activités<sup>57</sup>. Depuis plusieurs années, les élu.es ont alors accordé une place permanente, à titre exclusif, à quelques associations de solidarité (notamment d'accompagnement juridique aux personnes migrantes) : la Cimade, Amnesty international, l'ADA, APARDAP, la Ligue des droits de l'Homme, le Comité de soutien aux réfugiés Algériens et le Centre d'informations inter-peuples. Le pôle associatif de ces associations de solidarité constitue d'ailleurs le pôle le plus actif de la MDA en raison de la présence de permanences quotidiennes. D'ailleurs, cette prépondérance explique le fait que la MDA ait organisé un temps de formation, donné par un salarié de l'ADA, avec tou.tes les agents de la MDA, pour expliquer le travail de ces associations réalisé dans les locaux, et pour déconstruire les préjugés associés aux résident.es étranger.es<sup>58</sup>. D'un autre côté, la MDA met à disposition des espaces mutualisables : des bureaux d'entretien (avec une capacité d'accueil de 4 à 5 personnes) et des salles de réunion (14 à 19 places), une salle de conférence (160 places) et un cyber espace. De plus, cet endroit permet la domiciliation postale d'associations souhaitant disposer d'une boîte aux lettres dans les locaux de la MDA. Enfin, cet équipement fournit également un accompagnement technique et matériel aux associations avec la mise à disposition de matériels électroniques tels que des vidéos projecteurs ou du matériel pour organiser des manifestations.

Néanmoins, même si cet espace est un équipement associatif institutionnel phare, il ne s'agit pas du seul espace mis à disposition pour les associations puisque la Ville dispose de 75 mille mètres carrés de locaux associatifs<sup>59</sup>. En effet, les MDH sont également des hébergeurs d'associations d'aide aux personnes migrantes/ d'accès aux droits : la MDH Abbaye accueille des permanences du DAL38 pour favoriser l'accès au droit au logement et la MDH Patio accueille des permanences de l'ADATE, association d'accompagnement social et juridique des demandeur.ses d'asile et des MNA.

Deuxièmement, la MDA accueille également le service de la Ville chargé d'accompagner la vie associative grenobloise : le service de Relations avec le Monde Associatif (RMA). Ce service est composé d'une partie qui gère la MDA (agent.es d'accueil, gestion des équipements locaux) et d'une équipe chargée de valoriser et visibiliser les associations (site internet RMA, forum des associations, gestion d'un annuaire associatif ...), de les aider à se développer à travers des projets, de les accompagner (juridiquement, en comptabilité) et de gérer le suivi de l'instruction des demandes de subvention. Ces subventions, validées par le Conseil municipal, aident chaque année 600 associations avec un budget de 15 millions d'euro. Les associations de solidarité envers les personnes migrantes sont presque toutes subventionnées par la Ville et le CCAS. Par exemple, en janvier 2021, le CCAS de la Ville a conclu un partenariat avec l'association ADA dans la réalisation d'aides spécifiques à destination des ménages demandeurs d'asile primo-accédants et ayant déposé leur demande d'asile à la préfecture de Grenoble.

De plus, la Ville réalise un travail de visibilisation et valorisation du travail associatif grenoblois. En effet, la Ville met à disposition plusieurs ressources numériques et physiques pour faciliter

57 Les associations disposant de locaux permanents en bénéficient durant 3 ans puis ensuite cette demande est réévaluée.

58 Entretien avec Emmanuelle Frossard, cheffe du service RMA et Linda Miladi, coordinatrice de l'accueil de la MDA, réalisé le 4 février 2021.

59 Entretien avec Emmanuelle Frossard, cheffe du service RMA et Linda Miladi, coordinatrice de l'accueil de la MDA, réalisé le 4 février 2021.

l'identification des acteurs associatifs grenoblois d'aide aux personnes migrantes, identification constituant l'un des premiers préalables pour favoriser l'accès aux droits. Ainsi, la Ville a créé la plateforme « Solidarités Grenoble »<sup>60</sup> qui répertorie à l'intérieur de 18 champs d'action les acteurs / dispositifs associatifs et municipaux de solidarité. Aussi, le CCAS de la Ville actualise hebdomadairement les documents « Où manger à compter du ... ? » et « Où trouver de l'aide à partir de ... ? » qui identifient les associations d'aide de la ville ainsi que leurs adresses et heures d'activité. Pour favoriser l'accessibilité de ces ressources, ces documents sont diffusés, en version numérique sur les réseaux sociaux de la Ville et en version « papier » dans les différentes MDH. Ces dernières sont en effet des lieux clés de diffusion des activités associatives se déroulant dans les secteurs où elles sont localisées. Par exemple, le secteur 6, où se trouvent trois MDH, renouvelle chaque année depuis 2017, un livret regroupant toutes les associations et les services municipaux offerts en son sein. Ce livret « Le secteur 6 bouge ! Annuaire des associations et services aux habitant.es »<sup>61</sup> détient des sections dédiées à l'identification des acteurs de l'accès aux droits : « Accès aux droits, accompagnement de la personne », « Accompagnements social et scolaire » et « Solidarités locales ». Enfin, le projet de la création d'un réseau de la « Maison de l'hospitalité » s'ancre également dans cette logique puisqu'elle aura pour objectif de créer un réseau des lieux d'accueil associatifs et municipaux, qui permettra alors de mettre en valeur l'offre associative et institutionnelle de services offerts aux personnes migrantes.

La Ville créé également des plateformes de mise en lien permettant de répertorier les offres d'aide citoyennes, associatives ou communales pour participer à la coordination de l'ensemble de ces offres. Ainsi, la Ville a créé en 2015 la plateforme « Grenoble, terre d'accueil » qui permet de coordonner les actions des habitant.es volontaires, du monde associatif et des mouvements caritatifs pour aider les personnes migrantes de Grenoble et des villes alentours. Cette plateforme, désormais peu utilisée, a néanmoins servi à canaliser l'ensemble des propositions d'aide citoyenne et associative en 2015 et 2016 et a permis de faire connaître le tissu et travail associatif grenoblois mobilisé sur ces questions. La Ville a également collaboré avec une trentaine d'associations pour gérer et mettre en œuvre ce dispositif<sup>62</sup>. De plus, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, la Ville a récemment renouvelé ce dispositif, destiné à une population plus large que celle des personnes migrantes, en créant en mars 2020 la plateforme « Voisins Voisines » et en novembre 2020, la plateforme « Volontaires solidaires »<sup>63</sup> qui permettent la mise en relation des personnes/associations nécessitant de l'aide et des personnes souhaitant se porter volontaire pour apporter cette aide.

Enfin, la Ville facilite également la coordination des actions des associations par la création de pôles thématiques regroupant des associations ayant des missions communes. Ainsi, la MDA regroupe principalement des associations favorisant l'accès aux droits des personnes exilées. En 2019, la Ville a octroyé à 7 associations de solidarité, parmi lesquelles Bouquins sans frontière et l'école de la paix, un bâtiment nommé « Le Pôle de solidarité internationale ». De plus, depuis octobre 2020, Babel Saint Bruno, ancienne crèche du quartier Chorrier-Berriat, réunit désormais 4 associations impliquées dans la diffusion culturelle et/ou l'éducation et la scolarisation des résident.es étranger.es : l'APARDAP (les ateliers numériques à la maison des accueillis), 3 aMIes (CAP sans frontière), Cuisine sans frontière et

---

60 (<https://www.solidarites-grenoble.fr/>).

61 <file:///C:/Users/Justine%20Bouvier/Downloads/Le-secteur-6-bouge-Annuaire-des-associations-et-services-aux-habitant.e.s-2020-2021.pdf>

62 FLORENT, M. (27 juin 2016). La plateforme migrants de la ville de Grenoble à l'heure du bilan. *Place Gre'net*. URL : <https://www.placegnet.fr/2016/06/27/plateforme-migrants-de-ville-de-grenoble-a-lheure-bilan/95413>

63 (<https://www.grenoble.fr/1700-volontaires-solidaires-de-grenoble.htm>).



Beyti. Enfin, depuis septembre 2019, le local du 8 rue Sergent Bobillot héberge à la fois des associations et des agent.es de la Ville : les actions du service AVAAD, l'Equipe juridique mobile, l'association Aides et le centre LGBTI<sup>64</sup>. Ces regroupements associatifs peuvent alors avoir de multiples effets positifs : renforcer les liens entre associations, favoriser les partenariats associatifs, et faciliter un soutien municipal dans les actions menées.

## **La présence d'une politique de démocratie locale inclusive encourageant la participation des résident.es étranger.es**

Grenoble dispose d'une très longue tradition de démocratie locale : la ville a toujours eu une vitalité et une richesse associative importante, notamment avec l'apparition en 1920 des Unions de quartier, une première forme d'outil de démocratie sous la forme associative. Aujourd'hui, on peut toujours affirmer l'existence de cette démocratie permanente qui est nourrie par la vitalité associative grenobloise. D'un point de vue institutionnel, l'arrivée d'Éric Piolle en 2014 s'est accompagnée de l'introduction de nouveaux outils de démocratie locale (le budget participatif, l'interpellation citoyenne, la refonte des conseils citoyens indépendants) et d'une accélération des processus de démocratie directe. En effet, désormais, la question de la démocratie n'est plus l'apanage d'un seul service : tous les services ont la possibilité de mettre en place des démarches de participation. De plus, la Ville a rédigé un guide de la participation permettant de fournir un cadre partagé à l'ensemble des services insufflant alors de nouvelles habitudes de travail. A la suite de la deuxième élection d'Éric Piolle, la Ville dispose désormais d'une adjointe en charge des questions de démocratie gérant la commission « démocratie ouverte » composée d'un directeur de projet démocratie locale et de chargés de projet<sup>65</sup>.

Riche d'un ensemble d'outils de participation, la Ville se distingue également par l'ouverture de ces dispositifs à l'ensemble des résident.es étranger.es : il existe une volonté politique clairement énoncée de favoriser la participation politique des personnes migrantes. En effet, trois principes d'inclusion sont ouvertement énoncés pour la démocratie locale grenobloise : permettre la participation des résident.es étranger.es quel que soit leur statut, des jeunes et des personnes en situation de précarité sociale (notamment dans les quartiers politiques de la Ville). Ainsi, tous les dispositifs de démocratie locale sont tous ouverts aux personnes migrantes, même celles ne disposant d'aucun titre de séjour ou de domicile fixe : pour y participer, une attestation de résidence sur l'honneur peut être suffisante. Même si ce n'est pas possible d'identifier les outils les plus investis par les résident.es étranger.es car il n'y a pas de suivi quantitatif sur les statuts des personnes et leur origine, ils sont tous investis par les résident.es étranger.es à différents degrés. De plus, cette volonté s'accompagne par la mise en place d'une politique d'aller-vers pour inciter les résident.es étranger.es à participer aux différents outils. La stratégie mise en place par la mairie est alors de l'ordre de la proximité plutôt que de la communication. En effet, pour favoriser la participation de ce public, la Ville établit une relation de proximité avec des acteurs intermédiaires telles que des associations

<sup>64</sup> <https://www.lesor38.fr/grenoble-inaugure-un-lieu-dedie-a-l-acces-aux-droits-25557.html>

<sup>65</sup> Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

spécialisées dans l'accompagnement social (3 aMIes, Point d'eau, Totem), le CCAS, les cours d'ASL au sein des MDH, dans des quartiers spécifiques<sup>66</sup>.

### **Le CCREG : une instance dédiée à la participation des résident.es étranger.es**

Depuis 1999, le paysage de la démocratie locale grenobloise se distingue par la présence d'une instance dédiée à la participation des résident.es étranger.es : le Conseil Consultatif des Résident.es étranger.es de Grenoble (CCREG). Ce dernier a pour vocation d'ouvrir un espace de discussion aux personnes de nationalité étrangère sur la vie locale et municipale. Son objectif est de faire prendre en compte par le Conseil Municipal les préoccupations de la population étrangère grenobloise. En effet, le CCREG formule des avis sur les questions municipales qui suscitent son intérêt ou dont le Conseil Municipal le saisit. Ce dernier s'engage alors à prendre en compte les avis exprimés et à consulter le CCREG autant que de besoin<sup>67</sup>. Le CCREG est composé de résident.es grenoblois.es non français.es, de personnes nouvellement naturalisées, d'associations œuvrant dans le champ du droit des étranger.es et de l'intégration et d'associations communautaires. Pour en devenir membre, chaque personne doit être parrainée par une association qui adhère aux valeurs du CCREG puis un corps intermédiaire valide la représentativité des membres.

Historiquement, le CCREG a connu une représentation géographiquement évolutive, pouvant notamment s'expliquer par les arrivées des différentes populations migrantes à Grenoble. Premièrement, il a été investi par la communauté latino-américaine, et notamment en grande partie par d'ancien.nes exilé.es politiques, en lien avec certains partis politiques (enseignant.es, ouvrier.es). Cette période s'explique en raison du lien historique de Grenoble avec l'accueil notamment des exilé.es chilien.nes dans les années 70. Ensuite, le CCREG a été plus investi par les personnes provenant du Maghreb, puis dernièrement par des personnes migrantes d'Afrique subsaharienne. En termes de thématiques traitées par ce Conseil, les membres se sont penché.es sur le vote des résident.es étranger.es dans les élections locales et nationales puis il y a eu un glissement sur les luttes contre les discriminations et le racisme. Enfin, en ce qui concerne le profil social des membres, il a toujours été très varié en fonction des différentes périodes<sup>68</sup>.

Néanmoins, depuis la période des élections municipales de 2020, le CCREG s'est mis en veille et n'a toujours pas été réactivé par ses membres : on peut expliquer l'échec de cette instance par plusieurs facteurs. Premièrement, dans ses derniers jours, ont émergé des conflits internes entre ses différents membres. Un travail de médiation avait alors été mis en place mais n'avait pas pu aboutir à une solution. Deuxièmement, le mode d'accès à l'instance était très sélectif : le parrainage nécessaire à l'entrée au Conseil créait une logique d'accompagnement et de cooptation qui rendait plus compliqué l'appropriation de l'instance par un plus grand nombre de personnes. Le CCREG ne se présentait donc pas comme une instance ouverte à toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie communale. Enfin, le CCREG s'était transformé en réunion publique qui aboutissait à peu de changement politique : il est donc nécessaire d'ériger cette instance en une sphère de changement concrète et réelle pour que les membres n'aient pas l'impression de perdre leur temps<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup> Entretien avec Diego Fernandez Varas, Directeur projet démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 15 janvier 2021.

<sup>67</sup> <file:///C:/Users/Justine%20Bouvier/Downloads/Statut-CCREG.pdf>

<sup>68</sup> Entretien avec Diego Fernandez Varas, Directeur projet démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 15 janvier 2021.

<sup>69</sup> Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

Actuellement, il n'y a pas de demande explicite des résident.es étranger.es de réactualiser une telle instance. En ce qui concerne la participation des résident.es étranger.es, la Ville privilégie actuellement l'approche de la « citoyenneté de résidence » qui consiste à envisager ces personnes comme partie intégrante de la population. Ainsi, la Ville souhaite favoriser l'inclusion des résident.es étranger.es dans tous les autres dispositifs de participation de la Ville, plutôt que de leur consacrer une instance consultative spécifique. Néanmoins, l'avenir du CCREG est encore incertain : la Ville, dans le cadre de sa participation au sein du réseau de l'ANVITA participera à un groupe de travail thématique sur la participation politique des personnes exilées dans les politiques publiques. Le premier échange portera sur le dispositif des conseils consultatifs des résident.es étranger.es : cette rencontre sera donc l'occasion d'échanger avec d'autres collectivités publiques sur cette instance et permettra peut-être d'inspirer la Ville à renouveler ce conseil sous une nouvelle forme.

## **Le budget participatif : l'élaboration d'un outil de participation inclusif**

Le budget participatif (BP) est un dispositif initié par la Ville en 2015 qui permet à toutes les personnes de plus de 16 ans, sans condition de nationalité (incluant les personnes migrantes quel que soit leur statut administratif), aux collectifs et aux associations de proposer des projets et de voter pour ces projets. En permettant la participation des résident.es étranger.es à ce dispositif, la Ville se trouve également en situation d'illégalité pour les mêmes raisons que le dispositif d'interpellation citoyenne. Or, pour ce dispositif de notoriété publique, le préfet n'a pas porté plainte et le BP est donc toujours accessible à ce public.

Le BP constitue alors un exemple significatif de la dynamique actuelle de la Ville visant à favoriser l'inclusion des résident.es étranger.es dans les dispositifs de démocratie locale. En effet, dès sa conception, l'objectif de cet outil était de réussir à concilier toutes les parties prenantes de la ville dans un contexte de crise de confiance des habitant.es envers les élu.es. La Ville souhaitait donc retrouver les conditions du dialogue et du pouvoir d'agir pour tout le monde : pour cela, elle a alors réalisé une étude pour identifier les publics qui participaient le moins à la vie publique. Les résident.es étranger.es, les jeunes et les résident.es des quartiers sud et des QPV ont alors été identifié-es comme les publics les plus éloignés de la décision publique. Ainsi, le BP a donc été construit et pensé comme un outil visant à sensibiliser et donner envie à ces publics d'investir la vie locale<sup>70</sup>.

Particulièrement, pour favoriser la participation des résident.es étranger.es à ce dispositif, le service démocratie locale de la Ville mène une véritable politique d'aller-vers et une campagne de communication dont la principale cible sont les personnes migrantes. Premièrement, une équipe est chargée d'aller identifier et de rencontrer les associations de solidarité (l'APARDAP par exemple) et les diasporas (les Sénégalais de l'Isère, l'association des Italiens...) pour les inciter à proposer et voter pour des projets. Deuxièmement, la communication autour du BP se veut inclusive : la signalétique du dispositif est systématiquement traduite en anglais et elle est représentée par des personnes blanches et racisées. Cette représentation avait notamment pu être permise grâce aux réflexions qui avaient émergé du comité de pilotage du BP. En effet, ce dernier, a pour objectif d'évaluer la recevabilité des projets proposés mais également de réfléchir aux stratégies de communication du BP. Ainsi, les résident.es étranger.es, anciennement porteur.ses de projet, peuvent faire évoluer ces dispositifs de l'intérieur lors des réunions d'évaluation<sup>71</sup>.

<sup>70</sup> Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

<sup>71</sup> Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

Enfin, une autre technique utilisée est l'intervention d'une personne du service démocratie locale dans les cours d'ASL des MDH. En effet, ce service est très en lien avec les formatrices/coordinatrices ASL des différentes MDH et se coordonnent donc pour intervenir dans les ateliers pendant les périodes fortes du BP (dépôt des idées, forum, vote). Au-delà d'une présentation des services de démocratie locale, le but de cette intervention n'est pas d'obliger les apprenant.es à participer mais de les interroger sur leurs envies et volontés de changements à Grenoble pour qu'ils et elles puissent savoir que le BP est un éventuel outil qui leur permettrait de concrétiser ces idées. De plus, pour favoriser le vote des personnes migrantes, les MDH, en raison de leur lien privilégié et de confiance avec les personnes migrantes, accueillent les urnes de vote. D'ailleurs, 23% des votant.es du budget participatif ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

L'ensemble de ces techniques de communication ont porté leur fruit : les résident.es étranger.es sont à la fois des porteur.ses de projet et des membres de collectifs qui proposent des projets. Par exemple, l'association du Café international a proposé le projet « un regard sur ma ville » qui avait pour but de laisser des empreintes de leur lieu d'origine dans la ville. De nombreux autres projets ont également été proposés par des résident.es étranger.es tels que la Cuisine du Cœur, le lieu, les protections hygiéniques, l'aménagement de la Place Saint Bruno, les frigos solidaires, la Colocation solidaire, des Barbecues dans nos parcs (portée par l'ancienne présidente du CCREG) et Jardin sans Frontière. Au sein de la MDH Abbaye, cette collaboration avec le service démocratie locale fonctionne puisque depuis 3 ans, les apprenant.es des ASL ont été élu-es au budget participatif pour 3 projets : Parc Mistral au Sommet (toilettes sèches, kiosques, endroits pour manger), les Oasis fraîcheurs (réhabilitation des anciennes fontaines à eau), Handi parc (installations d'agrés pour enfants handicapés)<sup>72</sup>.

### La participation des résident.es étranger.es au BP : apports et limites

Le BP étant un des outils municipaux où l'on note une véritable participation des résident.es étranger.es, il est intéressant d'analyser les apports et limites de cette participation et des stratégies de communication mises en place par la Ville. Premièrement, une des personnes ayant participé au projet Jardin sans Frontière, met en avant le fait que le projet lui a permis de s'occuper en attendant de réception de son titre de séjour, et lui a permis en même temps de se forger une nouvelle expérience<sup>73</sup>. De plus, les porteur.ses de projet sont accompagnés durant tout le processus du BP (du dépôt du projet à la réalisation de celui-ci s'il a été élu) à travers des formations et réunions ponctuelles avec des technicien.nes de la Ville. Les personnes participantes sont donc intégrées dans toutes les démarches (questions des plans, choix des matériaux, convention de mise à disposition). Ainsi, cet accompagnement permet la création d'un lien plus étroit entre les porteur.ses de projet (et notamment les résident.es étranger.es) et la Ville, et peut les inciter à participer à d'autres activités ou projets proposés par la Ville.

Néanmoins, aussi pertinente que soit la mobilisation des cours d'ASL par les services de la démocratie locale de la Ville pour favoriser la participation des résident.es étranger.es, il est nécessaire de prendre en considération la capacité d'investissement des apprenant.es. En effet, en raison de l'identification des cours d'ASL comme « public cible » à la fois par les autorités locales et par les associations, la coordinatrice ASL de la MJC Abbaye évoque une sur-sollicitation de ces différents

<sup>72</sup> Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.

<sup>73</sup> Entretien avec Mohammed Fofanna, participant au projet Jardin sans frontière, réalisé le 11 janvier 2021.

acteurs pour réaliser de multiples projets avec les apprenant.es. Or, même si ces projets sont pertinents, elle met en évidence la difficulté de mobiliser, sur une année, les apprenant.es sur autre chose que des cours d'ASL. En effet, la plupart des apprenant.es ne viennent dans les cours d'ASL que pour bénéficier de cours et n'ont pas la disponibilité pour s'investir dans d'autres projets. Il est donc difficile de déterminer quel.les sont les apprenant.es qui ont véritablement envie de réaliser ces projets et celles et ceux qui acceptent seulement par courtoisie<sup>74</sup>.

Ainsi, penser la participation des résident.es étranger.es nécessite de prendre en compte les réalités et priorités de chacun.es pour appréhender leur disponibilité temporaire et émotionnelle. De nombreux facteurs sont à prendre en compte pour pouvoir mobiliser ces personnes sur des projets de participation. Premièrement, de nombreuses personnes ne peuvent participer en raison d'un manque de temps : elles doivent déjà consacrer leur énergie à régulariser leur situation financière, administrative, professionnelle ou encore familiale. Deuxièmement, il est également nécessaire de prendre en compte l'appréhension des apprenant.es à participer à de tels projets. En effet, toutes les personnes ne sont pas disposées/n'ont pas l'envie d'être engagé-es dans la vie publique avec tout ce que cet engagement implique : prise de parole en public, médiatisation, travail en groupe ... Ainsi, ce genre de projets vise des personnes avec un certain profil<sup>75</sup>. Ce faisant, les formatrices ASL, doivent donc sélectionner avec précaution les projets susceptibles de correspondre aux envies/aux réalités des apprenant.es pour que les ASL ne deviennent pas de la « publicité de projets » pour les résident.es étranger.es.

## **Les maisons des habitant.es : lieux de proximité d'émergence d'initiatives citoyennes**

Troisièmement, les MDH sont également des lieux pertinents pour analyser la participation des résident.es étranger.es. En effet, pour comprendre ce lien, il est nécessaire de revenir aux années antérieures à 2011, époque durant laquelle la Ville de Grenoble disposait encore de centres sociaux pour la plupart en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale et dépendant du CCAS de la Ville. Or, en 2011, la Ville a décidé de repenser les missions de ces centres en ajoutant une mission liée à la participation des habitant.es pour que ces espaces deviennent des lieux d'initiatives, de projets et d'ancrage sur le territoire. Ainsi, ces centres sociaux rebaptisés « Maisons des habitant.es » dépendent désormais de la Ville et portent désormais trois missions principales : le développement social, l'accès aux droits et la participation des habitant.es. Ces MDH constituent donc des lieux ressources de proximité qui favorisent le lien humain, l'accès aux droits, et la participation active des habitant.es<sup>76</sup>.

Cette refonte s'est accompagnée par la création de nouveaux postes : les agent.es de développement local qui ont pour fonction de faciliter la création de tous projets (sociaux, culturels...) et initiatives citoyennes et associatives dans le but de développer un territoire et améliorer les conditions de vie des habitant.es. Pour cela, les ADL vont encourager la création de projets en sollicitant les acteur.rices/associations, en les mettant en réseau, et en les accompagnant pour la mise en place de projets en utilisant les leviers d'action dont iels disposent (notamment le Fonds de participation des habitant.es ou les Chantiers Ouverts au Publics). Ainsi, un de leurs principaux objectifs est la mise en lien des acteur.rices d'un secteur (habitant.es, associations, institutions) pour améliorer la mise à niveau de l'information entre ces différents acteur.rices et les orienter sur différentes

<sup>74</sup> Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.

<sup>75</sup> Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.

<sup>76</sup> Entretien avec Matthieu Warrin, Directeur de la MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 18 décembre 2020.

problématiques<sup>77</sup>. Ainsi, en adéquation avec les missions des MDH, ces dernières ont vu de nombreux projets naitre en lien avec les résident.es étranger.es à travers les différents outils mis à disposition des MDH.

Premièrement, le FPH, dispositif de démocratie locale ouvert à la participation des personnes exilées a pu servir à certaines associations pour développer des projets au sein de la MDH Chorrier-Berriat. Cet outil, contrairement au budget participatif, est un fonds de fonctionnement et non d'investissement : il permet aux habitant.es du quartier de proposer des projets qui sont ensuite analysés par une commission (ouvert à tou.tes mais souvent composée d'ancien.nes participant.es du FPH) qui est en charge de décider de l'attribution du budget. Ainsi, au sein de la MDH Chorrier-Berriat, deux projets en lien avec les personnes migrantes ont pu voir le jour dont la réalisation par deux femmes migrantes de la maison des familles (association d'accueil et d'écoute de familles en situation d'isolement ou de précarité dans laquelle de nombreuses familles migrantes sont accompagnées) d'un défilé de costumes traditionnels en 2017. Par ailleurs, même si le FPH ne bénéficie pas majoritairement aux personnes migrantes, le responsable de la MDH Chorrier-Berriat insiste sur le fait que lorsqu'un projet en lien avec un tel public est amené à la proposition de la Commission d'attribution, la MDH fait en sorte de l'accompagner au maximum pour sa concrétisation<sup>78</sup>. Néanmoins, contrairement au BP qui vise notamment les résident.es étranger.es, cet outil n'a pas une communication spécifique pour ce public et est donc moins mobilisé par les résident.es étranger.es.

Deuxièmement, les MDH sont ouvertes à toute proposition et accueillent, dans la limite de leur possibilité matérielle et logistique, toute velléité citoyenne : elles vont généralement soutenir les associations par une mise à disposition de leurs locaux et la visibilisation de certains projets à travers la distribution de prospectus ou d'organisations de réunions d'informations. Ainsi, de nombreux projets et associations sont nés au sein de ces structures. Par exemple, c'est au sein de la MDH Chorrier-Berriat qu'est né le projet Cuisine sans frontière, association regroupant des personnes migrantes en situation irrégulière qui cuisinent et vendent chaque semaine des repas. L'association a utilisé la cuisine des locaux de cette MDH pour réaliser ses activités durant deux ans, avant de s'installer dans ses propres locaux. Cuisine sans frontière et les personnes y travaillant bénéficient toujours d'un lien de confiance avec la MDH ; un lien qui favorise la participation des personnes migrantes à d'autres services proposés par la MDH comme des activités de loisirs. Dans le but de « désenclaver » les activités des personnes migrantes, la MDH essaie également d'inclure Cuisine sans frontière au cœur de la vie du quartier et de la mettre en lien avec d'autres acteurs.trices du quartier comme lors de l'organisation du grand repas de quartier à l'occasion duquel les membres de Cuisine sans frontière préparent un repas pour les gens du quartier<sup>79</sup>.

Autre exemple, depuis octobre 2018, à l'initiative d'un habitant du quartier de la Villeneuve, la MDH Patio a collaboré avec l'ADATE et le Barathym, café associatif et culturel dont les locaux se situent à l'intérieur de la MDH, pour monter hebdomadairement des « temps conviviaux » entre des MNA et des habitant.es. Ces temps se structurent autour de différentes thématiques : apprentissage du français autour de livres, jeux de société ou encore des discussions<sup>80</sup>. La MDH Bois d'Artas, a également été témoin d'une telle dynamique : porté par des habitant.es du secteur, le nouveau

---

77 Entretien avec Clara Demeure, Agente de Développement Locale MDH Prémol, réalisé le 1er mars 2021.

78 Entretien avec Matthieu Warrin, Directeur de la MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 18 décembre 2020.

79 Entretien avec Matthieu Warrin, Directeur de la MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 18 décembre 2020.

80 Entretien avec Manon Vidal, Directrice de la MDH Le Patio, réalisé le 27 janvier 2021.

collectif Démarche Tes Droits, a instauré, depuis mars 2019, un temps d'échanges « Thé recours » basé sur le principe de la pair-aidance, qui vise à aider toute personne qui rencontre un blocage lorsqu'elle veut faire valoir ses droits (notamment des personnes migrantes ayant eu des difficultés avec leurs démarches administratives auprès de la Préfecture)<sup>81</sup>. Enfin, dans les MDH Bois d'Artas et Centre-ville, depuis 3 ans, a été initié le projet du « Café international » : l'organisation hebdomadaire de temps conviviaux pour pratiquer oralement le français en complément des cours d'ASL. De ces temps-là est alors née une dynamique associative portée par des apprenant.es des ASL et/ou des usager.es du Café international qui se sont constituées en « Association du Café internationale ». Cette dernière, basée sur le principe de la pair-aidance, a alors pour objectif d'apporter des conseils à d'autres personnes migrantes (informations sur leurs droits, partages d'expériences...) et de créer des temps de convivialité<sup>82</sup>.

## Les autres instances de démocratie locale témoignant d'une participation des résident.es étranger.es

Enfin, outre les exemples mentionnés précédemment, la Ville dispose d'autres outils de démocratie locale, tous ouverts à la participation des résident.es étranger.es puisque aucun n'est soumis à une condition de nationalité. Certains de ces outils réservent une place spécifique aux résident.es étranger.es ou témoignent d'un intérêt lié aux enjeux de cette catégorie de public.

Le premier outil intéressant à mettre en évidence sont **les conseils citoyens indépendants (CCI)**. Ces conseils sont liés au cadre réglementaire puisqu'ils proviennent de la loi référendum de 2002 qui a rendu obligatoire la présence des conseils de quartier pour une ville de plus de 30 000 habitant.es. Depuis cette loi, ont donc été mis en place des conseil consultatifs de secteurs en lien avec le service de la direction de l'action territoriale et de la politique de la Ville. Ces conseils, composés d'habitant.es et d'usager.es de la ville qui s'engagent sur la base du volontariat, partagent l'objectif de faire vivre la démocratie locale en se constituant en tant que relais des acteurs locaux et des habitant.es en direction de la Ville. Pour favoriser la participation des résident.es étranger.es dans ces instances au moment de leur composition, le service de la démocratie locale a ciblé spécifiquement les associations constituées de résident.es étranger.es pour les informer de l'existence de ces instances<sup>83</sup>. « Sous-ensembles » des conseils citoyens, **les tables de quartier** sont des assemblées d'habitant.es spécifiques aux quartiers dits « prioritaires », dont la Villeneuve.

En complémentarité aux CCI, la Ville a mis en place en 2018 **les ateliers de projet** qui ont pour objectif d'élaborer collectivement des préconisations sur une politique municipale. Ils sont composés de 30 citoyen.nes grenoblois.es dont 17 citoyen.nes tiré.es au sort, sans condition de nationalité, et 13 citoyen.nes volontaires dont 6 représentant.es des Unions de quartier, 6 représentant.es des CCI et un.e représentant.e du CCREG. Les ateliers discutent de thématiques sélectionnées par une méthodologie : sont recueillies chaque année des thématiques pertinentes auprès des instances citoyennes, des élu.es, des services et directions. Puis, parmi ces thématiques, les élu.es choisissent 5 thématiques et enfin, les CCI priorisent les 3 thématiques qui seront discutées lors des ateliers de projet. Ces 30 citoyen.nes, accompagné.es par un tiers professionnel, peuvent auditionner les services municipaux et métropolitains mais aussi des expert.es ou des associations thématiques afin de

81 Entretien avec Nora Assoul, Directrice MDH Bois d'Artas, réalisé le 24 février 2021.

82 Entretien avec Nora Assoul, Directrice MDH Bois d'Artas, réalisé le 24 février 2021.

83 Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1er mars 2021.

construire des préconisations concernant ces 3 thématiques qu'ils présenteront ensuite en Conseil municipal. Chaque atelier compte un nombre de séances de travail limité (3 ou 4) sur des horaires permettant à chacun.e de participer. Parmi les thématiques proposées non retenues *in fine*, certaines étaient en lien avec les problématiques des résident.es étranger.es : logement pour tout.es, habitat social à Grenoble, le développement des dispositifs municipaux favorisant l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations, l'inclusion des résident.es étranger.es dans la démocratie participative locale et l'hébergement solidaire pour les migrant.es<sup>84</sup>.

Par ailleurs, pendant cette période de pandémie, durant le deuxième confinement, la Ville a mis en place un outil de participation pour inclure les résident.es de la ville à la gestion de la crise de novembre à avril 2021 : le « **Comité de liaison citoyens Covid-19** »<sup>85</sup>. Après le tirage au sort de résident.es (sans condition de nationalité) de la ville et de représentant.es d'acteurs locaux, ont eu lieu 6 séances à l'issue desquelles sera rédigée une convention citoyenne. L'objectif de cette instance est de « *démocratiser la gestion de la crise, donner la parole aux habitant.es et représentant.es d'acteurs locaux sur les différentes expériences de vie, et anticiper les préoccupations des citoyen.nes.* »<sup>86</sup>. Ce comité a notamment permis de rendre visible certains impacts du confinement pour cette population. En effet, en raison de la présence de certaines associations de soutien aux résident.es étranger.es (APARDAP et 3aMIEs), ont pu être évoquées les thématiques de la prise en charge des personnes migrantes, de leurs conditions particulières, de leur protection sociale et de la situation d'isolement des étudiant.es étranger.es<sup>87</sup>.

## Mise en lumière d'une initiative d'aide à la participation des publics en situation de précarité

Malgré la présence de politiques de démocratie locale inclusives, les résident.es étranger.es demeurent un des publics éloignés de la décision publique. Certaines associations grenobloises se sont mobilisés sur ces enjeux pour favoriser la participation de certains publics à l'instar de la « Plateforme de soutien à la participation des personnes en situation de précarité » de l'association l'Oiseau bleu, née en 2018. En effet, le but de cette plateforme est de s'intéresser aux préoccupations des personnes en situation de précarité sur tout le territoire de l'Isère pour les mobiliser et les organiser en vue de demander des changements auprès des pouvoirs publics ou des structures qui les accompagnent. Parmi les publics visés par cette plateforme, les deux salariés s'intéressent particulièrement aux personnes vivant dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, dans les CADA, les accueils de jour, les centres d'accueil d'urgence et aux personnes sans-abri.

S'inspirant des outils de la méthode du « *community organizing* » issue des travaux du sociologue étatsunien Saul Alinsky, les deux coordinateurs passent par plusieurs étapes pour permettre d'organiser une revendication collective. La première étape consiste à contacter les professionnel.les des structures dans lesquelles se trouvent ces publics pour négocier leur place dans ces lieux et ainsi pouvoir directement dialoguer et créer un lien de confiance avec les personnes concernées. Ensuite, si la réponse est positive, le coordinateur s'attèle à rencontrer individuellement les différents publics autour d'une enquête conscientisante : le but est de poser des questions aux enquêtés pour les inciter à verbaliser leurs préoccupations quotidiennes individuelles et leur faire

<sup>84</sup> Entretien avec Diego Fernandez Varas, Directeur projet démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 15 janvier 2021.

<sup>85</sup> (<https://www.grenoble.fr/1950-convention-citoyenne-covid-19.htm>).

<sup>86</sup> (<https://www.grenoble.fr/1950-convention-citoyenne-covid-19.htm>).

<sup>87</sup> Compte rendu des séances du 9 janvier 2021 et du 6 mars 2021, en ligne : <https://www.grenoble.fr/1950-convention-citoyenne-covid-19.htm>.



prendre conscience que certains de leurs problèmes individuels sont partagés collectivement, qu'ils ont une cause et qu'il est possible de leur trouver une solution. A la suite de cette conscientisation, la troisième étape consiste à créer des collectifs centrés sur une problématique avec les personnes intéressées à agir – ils et elles pourront alors réfléchir collectivement à des modes d'action. Parmi ces modes, sont souvent créés des espaces de dialogue entre la structure et le collectif permettant de revendiquer une amélioration des conditions de vie des personnes à l'intérieur des structures qu'elles côtoient. Par exemple, cette plateforme a essayé de monter un Conseil de Vie Sociale dans le CADA des Cèdres qui répondent aux obligations légales de telles structures. Parmi les modes de mobilisation utilisés par les collectifs, peuvent également être envisagés les outils de démocratie locale de la Ville comme le budget participatif<sup>88</sup>.

## Conclusion

Finalement, l'ensemble de ces dynamiques tendent à considérer que la Ville de Grenoble s'ancre dans une logique de création d'une citoyenneté de résidence : quelle que soit la nationalité ou le titre de séjour d'une personne, tout.e résident.e de la ville peut avoir accès aux services municipaux et peut participer à la vie sociale et politique de Grenoble.

Certains dispositifs déjà mis en place corroborent cette reconnaissance de la citoyenneté de résidence par la Ville. En effet, depuis 2002, l'Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP) organise, en collaboration avec la Ville, dans l'ensemble du département de l'Isère, des **parrainages républicains**. Ce dispositif permet à des nationaux de parrainer, à l'issue d'une cérémonie présidée par le maire de Grenoble, des personnes exilées (demandeur.ses d'asile et de protection mais également des demandeur.ses de titre de séjour, notamment les débouté.es du droit d'asile). Ces parrainages se présentent alors comme des outils au service de la reconnaissance de la légitimité de la présence des personnes migrantes sur le territoire isérois, qui disposent alors d'une carte de parrainage de l'APARDAP revêtue de la signature du maire<sup>89</sup>.

Aussi, depuis 2016, la Ville de Grenoble a noué un partenariat avec Sciences-Po Grenoble autour du **certificat d'action citoyenne**. Ce dernier est un dispositif expérimental qui permet aux habitant.es volontaires et impliqué.es dans la vie publique locale, sans condition de nationalité, d'obtenir une reconnaissance de leur implication citoyenne. Ils doivent à cette fin suivre un programme de formation visant à approfondir leurs connaissances de l'action publique et de la participation citoyenne. Sont alors éligibles les citoyen.nes membres d'une instance participative (notamment le CCREG), les membres du bureau d'une association et les porteur.ses de projet du budget participatif. Le service de la démocratie locale fait alors connaître ce certificat auprès de relais associatifs notamment les associations de résident.es étranger.es et les membres du CCREG. Ainsi, ce certificat a permis à plusieurs résidentes étrangères de se voir décerner ce certificat et valoriser leur implication en tant que citoyenne grenobloise<sup>90</sup>.

---

<sup>88</sup> Entretien avec Nicolas Lepers, co-coordonateur de la «Plateforme de soutien à la participation pour les personnes en situation de précarité» de l'association l'Oiseau bleu, réalisé le 3 février 2021.

<sup>89</sup> Entretien avec Monique Vuaillat, Coordinatrice du Collectif Migrants en Isère, réalisé le 2 novembre 2020.

<sup>90</sup> Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Enfin, cette citoyenneté urbaine sera officiellement actée au cours de l'actuel mandat d'Éric Piolle puisque l'équipe municipale a pour projet de créer une **carte de résidence urbaine**. En effet, la Ville souhaite utiliser la carte de bibliothèque (gratuite sous la présence d'un justificatif de domiciliation pouvant être délivré par le CCAS de Grenoble) à laquelle serait amendée la possibilité d'accéder gratuitement aux services publics. Cette carte revêtirait alors un fort enjeu symbolique : le fait de recevoir un titre, délivré par une autorité publique, attestant de leur présence sur le territoire. Ainsi, cette carte participerait à reconnaître la légitimité de la présence de résident.es étranger.es sur le territoire grenoblois, souvent négligée par le refus de l'obtention d'un titre de séjour.

## Bibliographie

### TRAVAUX UNIVERSITAIRES (MEMOIRES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES)

- Mael Colas, "Non-institutional hospitality in the Grenoble space: emergence and perspectives", 2020.
- Nicolas Ivol, « Grenoble ville hospitalière ? Interroger les espaces urbains par l'itinéraire. » Architecture, aménagement de l'espace. 2019. ffdumas-02176931f à la p 37.
- Anouchka Hrды, « L'accueil des réfugiés politiques chiliens à Grenoble. », *Hommes & migrations* [En ligne], 1305 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 16 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2723>
- Charles Ambrosino et Gilles Novarina, « l'indépassable laboratoire grenoblois » *Métropolitiques.eu*, *Métropolitiques*, 2015, pp.1-7.
- Alyoda (Association lyonnaise de droit administratif). *Illégalité de la procédure d'interpellation et de votation citoyenne instaurée à Grenoble.* URL : [https://alyoda.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2858:illegalite-de-la-procedure-d-interpellation-et-de-votation-citoyenne-instauree-a-grenoble&catid=244&Itemid=213](https://alyoda.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=2858:illegalite-de-la-procedure-d-interpellation-et-de-votation-citoyenne-instauree-a-grenoble&catid=244&Itemid=213)

### RAPPORTS

- Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble. (2020). *Chiffres clés de l'Isère.* URL : <https://www.grenoble.cci.fr/chiffres-cles-edition-2019-2020-27834.kjsp#:~:text=Population%20%3A%201%2026%20108%20habitants,Auvergne%2DRh%C3%B4ne%2DALpes.>
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble. (Juillet 2019). *Portrait de la population grenobloise, Analyse des besoins sociaux 2018-2019.*
- La ligue de l'enseignement de l'Isère, Migrants en Isère, Vertaccueillants. (2019). *Exilé.e.s : Propositions pour l'hospitalité.* URL : [https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81\\_nov2019.pdf](https://laliguenormandie.org/wp-content/uploads/2019/11/PropositionsHospitalite%CC%81_nov2019.pdf).
- Organisation pour une Citoyenneté Universelle, « Compétences et responsabilités des villes ».
- CCAS Ville de Grenoble, ACCES AUX DROITS VIA L'ALLER VERS Rapport de restitution Dans le cadre du travail préparatoire au « plan d'action grenoblois pour l'accès aux droits et contre le non-recours », 2017.
- Ville de Grenoble, Plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non-recours, septembre 2017 ; en ligne : <https://fr.calameo.com/read/00419037683fb61461fa5?page=1>
- Ville de Grenoble, Le secteur 6 bouge Annuaire des associations et services aux habitant.e.s 2020-2021 ; en ligne : <file:///C:/Users/Justine%20Bouvier/Downloads/Le-secteur-6-bouge-Annuaire-des-associations-et-services-aux-habitant.e.s-2020-2021.pdf>

### SITES INTERNET

- Université Grenoble Alpes, Connaitre les dispositifs pour les personnes en exil ou réfugiées ; en ligne : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/mobilite-internationale/venir-a-l-uga/connaitre-les-dispositifs-pour-les-personnes-en-exil-ou-refugiees/>
- Grenoble.fr, interpellation et votation d'initiative citoyenne ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/660-interpellation-et-votation-d-initiative-citoyenne.htm>.
- Site internet de 3 aMIE, Contexte : <http://3amie.org/contexte/>
- Site internet de 3 aMIE, CAP sans frontière : <http://3amie.org/cap-sans-frontiere/>
- Grenoble Alpes Métropole, Lutte contre les discriminations ; en ligne : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/496-la-lutte-contre-les-discriminations.htm>
- Grenoble.fr, La lutte contre le racisme <https://www.grenoble.fr/365-la-lutte-contre-le-racisme.htm>
- Défenseur des droits, Egalité contre le racisme ; en ligne : <http://egalitecontreracisme.fr/qui-sommes-nous>
- Grenoble.fr, Biennale des villes en transition ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/agendaRCM/86405/2278-parcours-ludique-autour-des-realizations-du-budget-participatif-en-collaboration-avec-le-cafe-international-de-grenoble.htm?periode=154969>
- Grenoble.fr, Maison de l'international ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/98-maison-de-l-international.htm>.
- Grenoble.fr, Budget Participatif ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm>.
- Solidarités Grenoble ; en ligne : <https://www.solidarites-grenoble.fr/>.

- Grenoble.fr, Convention citoyenne Covid-19 ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/1950-convention-citoyenne-covid-19.htm>.
- Grenoble.fr, Volontaires Solidaires de Grenoble ; en ligne : <https://www.grenoble.fr/1700-volontaires-solidaires-de-grenoble.htm>.

## ARTICLES DE PRESSE/ DE BLOG

- Etrangers et immigrés à Grenoble. *Association démocratie écologie solidarité*. URL : <https://www.ades-grenoble.org/wordpress/2017/01/13/etrangers-et-immigres-a-grenoble/> l'aire urbaine de Grenoble en 2014 : 84 500 personnes
- METENIER, C. (18 décembre 2019). Migrations : à Grenoble, l'élan d'accueil citoyen. *CCFD-Terre Solidaire*. URL : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/fdm/2019/311-decembre-2019/migrations-accueil-grenoble-6493>.
- (29 mai 2018). Grenoble : Éric Piolle défend sa politique d'accueil des migrants, le Préfet le recadre. *France 3 Auvergne Rhone Alpes*. URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/medaille-remise-cedric-herrou-prefet-recadre-maire-grenoble-1483907.html>
- (16 novembre 2016). Aide aux réfugiés : la plateforme de coordination est en place. *Gre.mag*. URL : <https://www.gre-mag.fr/actualites/aide-aux-refugies-la-plateforme-de-coordination-est-en-place/>
- <http://unevillepourtous.fr/2017/11/22/un-guide-pour-faire-connaître-leurs-droits-aux-citoyens-etrangers/>
- FLORENT, M. (27 juin 2016). La plateforme migrants de la ville de Grenoble à l'heure du bilan. *Place Gre'net*. URL : <https://www.placegernet.fr/2016/06/27/plateforme-migrants-de-ville-de-grenoble-a-lheure-bilan/95413>
- THERMOZ-LIAUDY, C. (30 septembre 2019). Grenoble inaugure un lieu dédié à l'accès aux droits. URL : <https://www.lesor38.fr/grenoble-inaugure-un-lieu-dedie-a-l-acces-aux-droits-25557.html>
- SOS Méditerranée (21/01/2021), Communiqué, Les collectivités territoriales s'engagent et lancent une plateforme solidaire ; en ligne : <https://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/cp-plateforme-collectivites-solidaires>

## AUTRES

- INSEE, données 2017 ; ( <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-38185> ) (l'agglomération grenobloise compte 680 mille habitants en 2015).
- La loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie
- ([https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/11/Proposition-flyer-3-d%C3%A9cembre\\_V6-revu.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/11/Proposition-flyer-3-d%C3%A9cembre_V6-revu.pdf))
- ([https://eg-migrations.org/spip.php?page=action&id\\_evenement=262](https://eg-migrations.org/spip.php?page=action&id_evenement=262)).

## ENTRETIENS

- Entretien avec Nadine Camp, consultante ONU-Habitat pour le projet MC2CM, réalisé le 19 octobre 2020.
- Entretien avec Monique Vuailat, Coordinatrice du Collectif Migrants en Isère, réalisé le 2 novembre 2020.
- Entretien avec Lucile Bertrand, étudiante en droit à l'Université de Grenoble participante à la Clinique en droit des libertés et stagiaire au sein de l'ODTI, réalisé le 3 novembre 2020.
- Entretien avec Mael Comas, étudiant en géographie ayant réalisé son master sur les acteurs non-institutionnels de l'accueil dans la ville de Grenoble, réalisé le 4 novembre 2020.
- Entretien avec Oussama El Bar, Représentant du Collectif des Demandeurs de papiers 38, réalisé le 13 novembre 2020.
- Entretien avec Eline, ancienne stagiaire de l'association Cuisine sans Frontière, réalisé le 8 décembre 2020.
- Entretien avec Jean-Pierre Polidori, responsable de la communauté Emmaüs Grenoble, réalisé le 11 décembre 2020.
- Entretien avec Matthieu Warrin, Directeur de la MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 18 décembre 2020.
- Entretien avec Mohammed Fofanna, participant au projet Jardin sans frontière, réalisé le 11 janvier 2021.
- Entretien avec Diego Fernandez Varas, Directeur projet démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 15 janvier 2021.
- Entretien avec Manon Vidal, Directrice de la MDH Le Patio, réalisé le 27 janvier 2021.

- Entretien avec Julie Baume Gualino, Responsable activités adultes et ASL de la MJC Abbaye Grenoble, réalisé le 15 février 2021.
- Entretien avec Agnès Roche, Formatrice ASL de la MDH Patio et MDH Chorrier-Berriat, réalisé le 17 février 2021.
- Entretien avec Pierre-Luc Fayolle, Responsable de l'Equipe Juridique Mobile, réalisé le 3 février 2021.
- Entretien avec Nicolas Lepers, co-coordonateur de la «Plateforme de soutien à la participation pour les personnes en situation de précarité » de l'association l'Oiseau bleu, réalisé le 3 février 2021.
- Entretien avec Emmanuelle Frossard, cheffe du service RMA et Linda Miladi, coordinatrice de l'accueil de la MDA, réalisé le 4 février 2021.
- Entretien avec Marine Castell, Ecrivaine publique à la MDH Bois d'Artas et à la Caravane des droits, réalisé le 24 février 2021.
- Entretien avec Nora Assoul, Directrice MDH Bois d'Artas, réalisé le 24 février 2021.
- Entretien avec Boris Kolytcheff, Chargé de mission démocratie locale Ville de Grenoble, réalisé le 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Entretien avec Clara Demeure, Agente de Développement Locale MDH Prémol, réalisé le 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Entretien avec Michèle Buttard, Cheffe de service Aller-Vers Accès aux Droits CCAS de Grenoble, réalisé le 3 mars 2021.

# Alliance Migrations

## Plus d'informations

<https://alliance-migrations.fr>

<https://o-c-u.org>



<https://anvita.fr>

